

Compte administratif

Ville de Strasbourg

NOTE DE PRÉSENTATION



Contrairement au budget primitif, qui est un état de prévisions, le compte administratif se présente comme un document à caractère définitif, faisant le relevé exhaustif des opérations comptables de l'ordonnateur, en recettes et en dépenses, réalisées au cours de l'exercice comptable.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
I. LES EQUILIBRES FINANCIERS	5
A. Les indicateurs de gestion	6
B. Les résultats de l'exercice 2021	10
II. LES COMPTES 2021	14
A. Le fonctionnement.....	16
1. Les dépenses de fonctionnement.....	16
2. Les recettes de fonctionnement.....	24
B. L'investissement	33
1. Les dépenses d'investissement	34
2. Les recettes d'investissement.....	40
C. Analyse ODD et I4CE de l'investissement opérationnel	42
III. LA DETTE	50
A. La dette propre	51
B. La dette garantie.....	58
IV. LE BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE	61
V. LES PARTICIPATIONS DANS LES S.E.M. ET S.P.L.....	64
VI. LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES.....	66

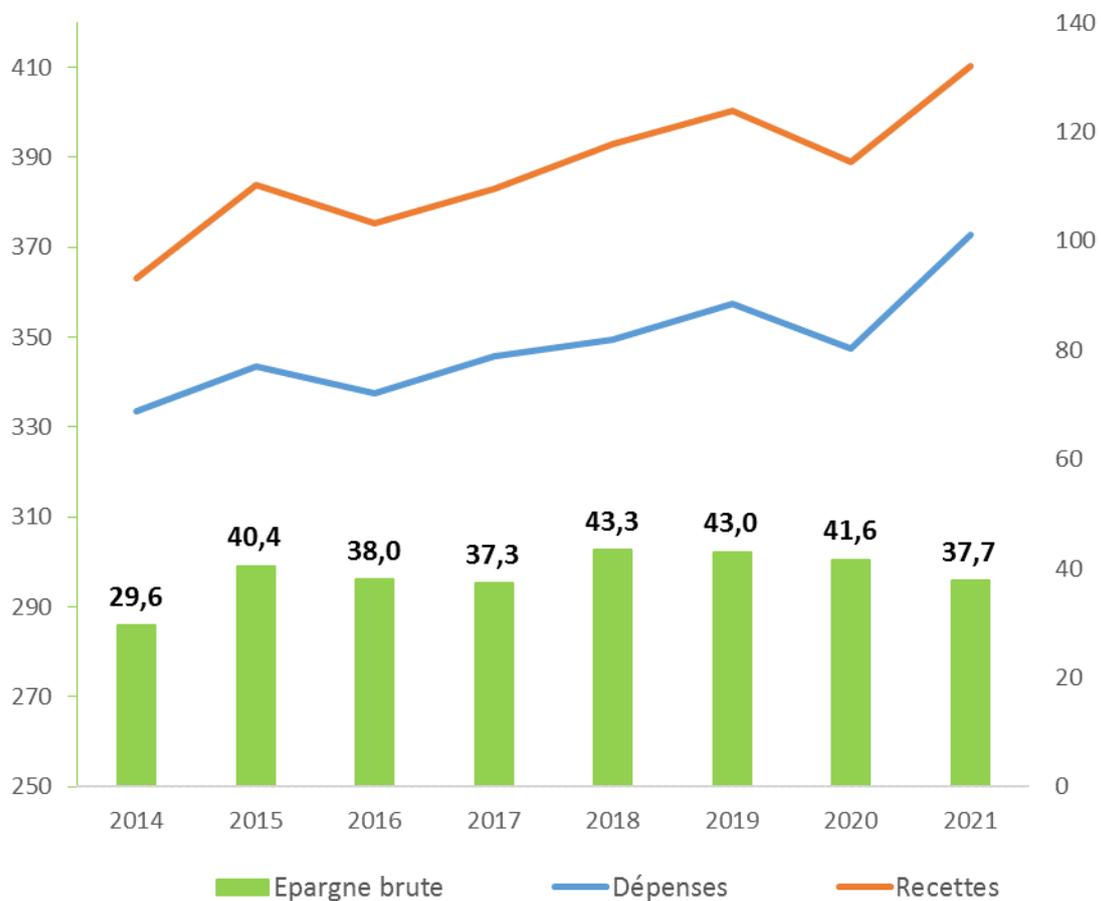
I. LES EQUILIBRES FINANCIERS

A. Les indicateurs de gestion

Hors cessions, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 410,4 M€ et sont en hausse de 5,5 % par rapport à 2020. Cessions incluses, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 413,3 M€ et ont connu en 2021 une hausse de 3,6 % par rapport à 2020.

Les dépenses réelles de fonctionnement, s'élevant à 372,7 M€ ont quant à elles enregistré une hausse de 7,3 % par rapport à 2020.

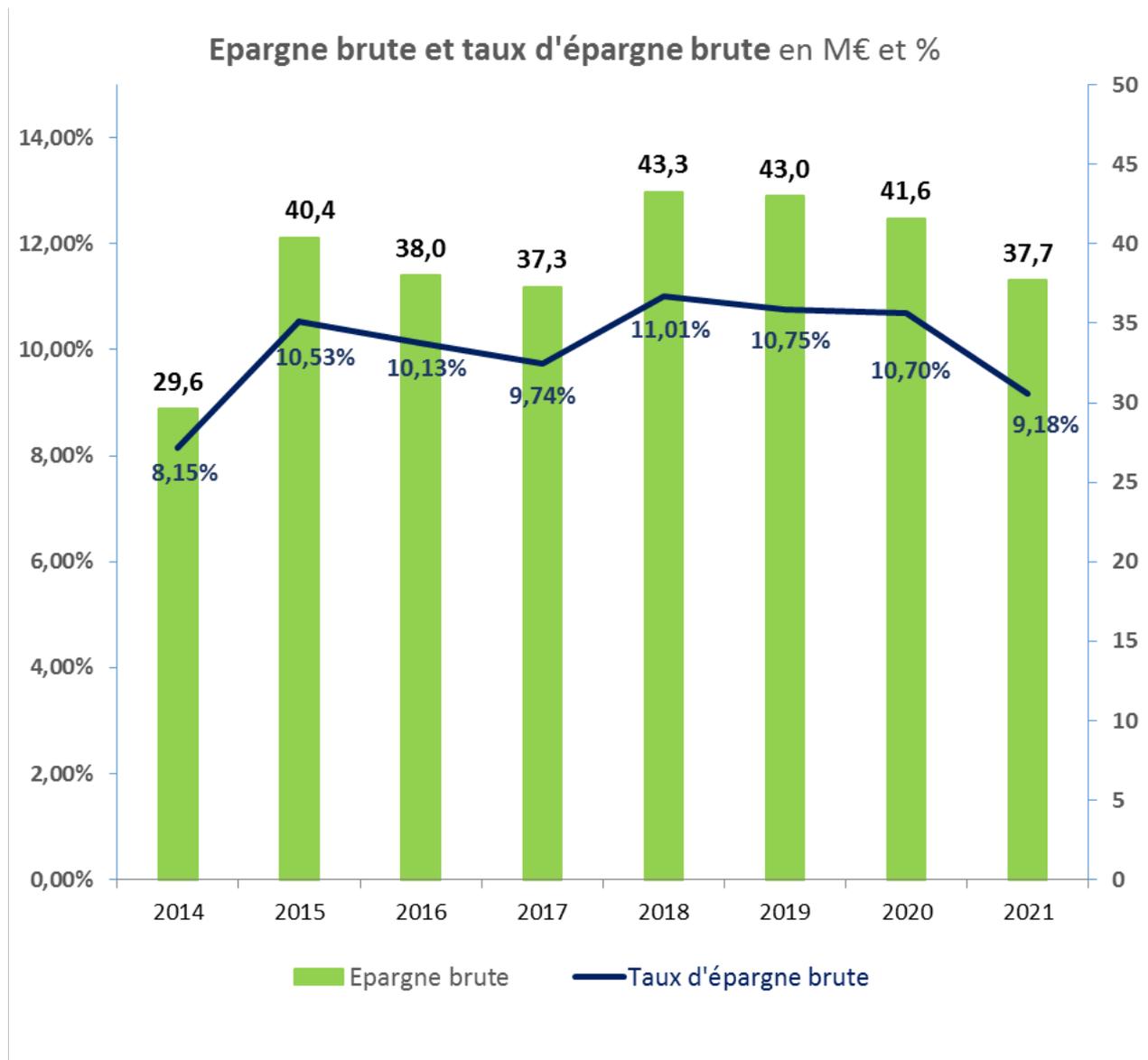
Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement
en M€



Épargne brute et taux d'épargne brute

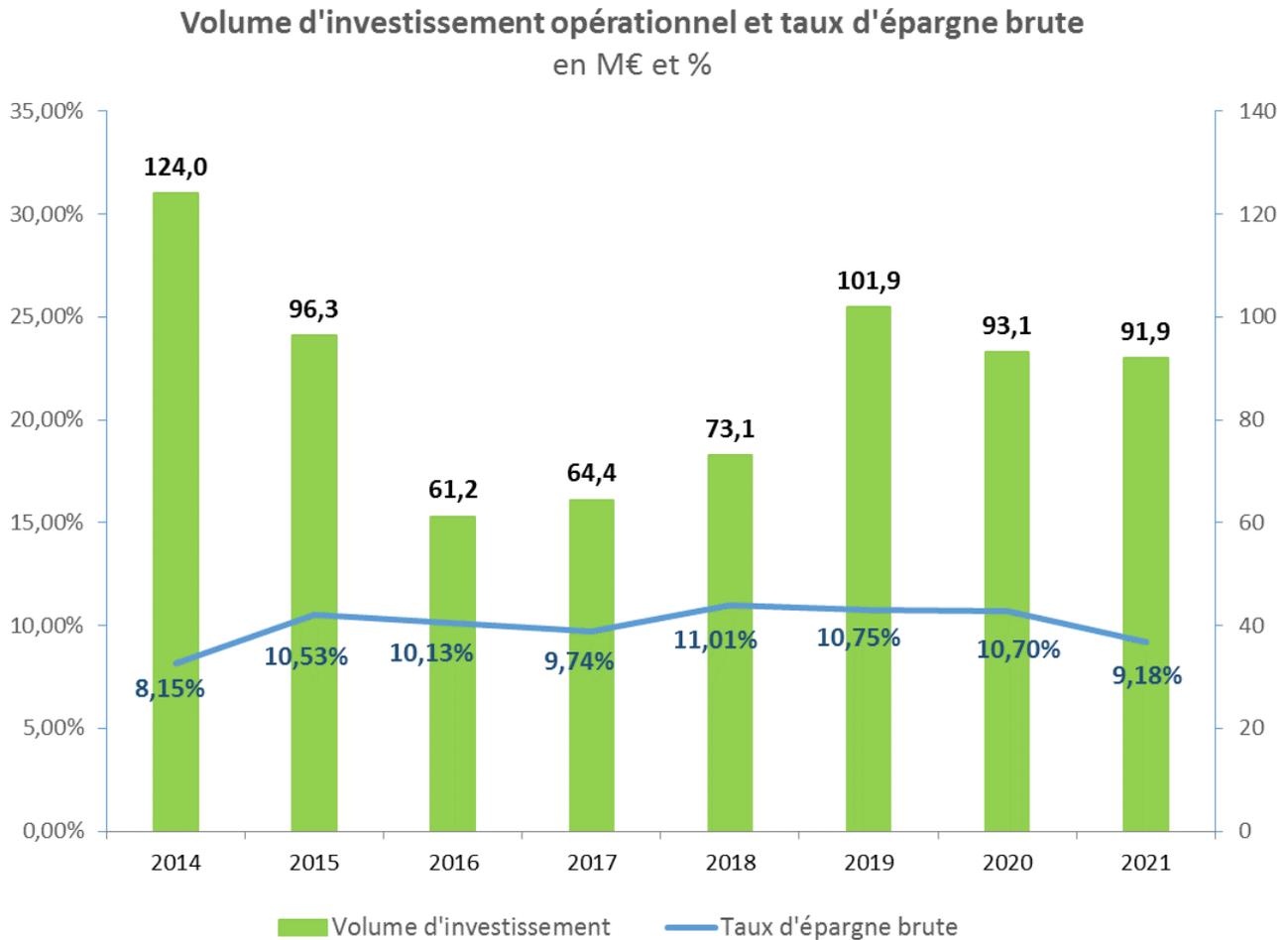
L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurées ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais financiers...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.



Les 37,7 M€ d'épargne brute dégagés en 2021 représentent un taux d'épargne brute de 9,18 %, inférieur au 1^{er} seuil de vigilance de 10 %. Ce taux est en baisse, les dépenses ayant connu une hausse plus prononcée que celle des recettes dans un contexte de crises multiples

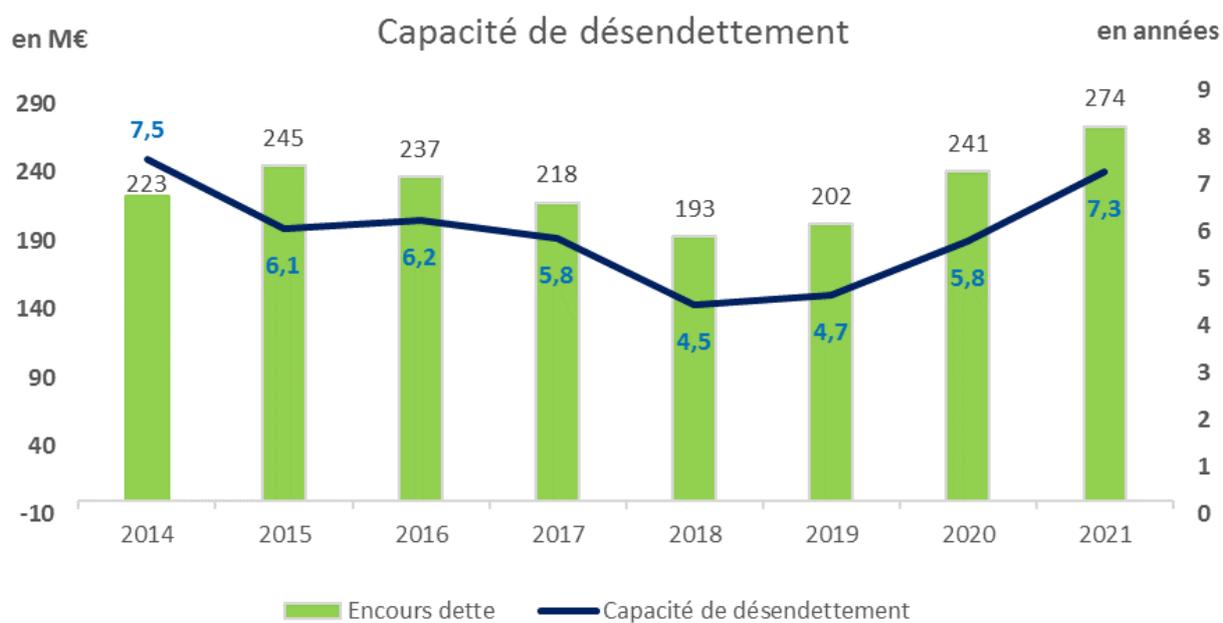
sans précédent. Cette épargne brute a contribué au financement d'un volume d'investissement opérationnel de 91,9 M€.



Capacité de désendettement

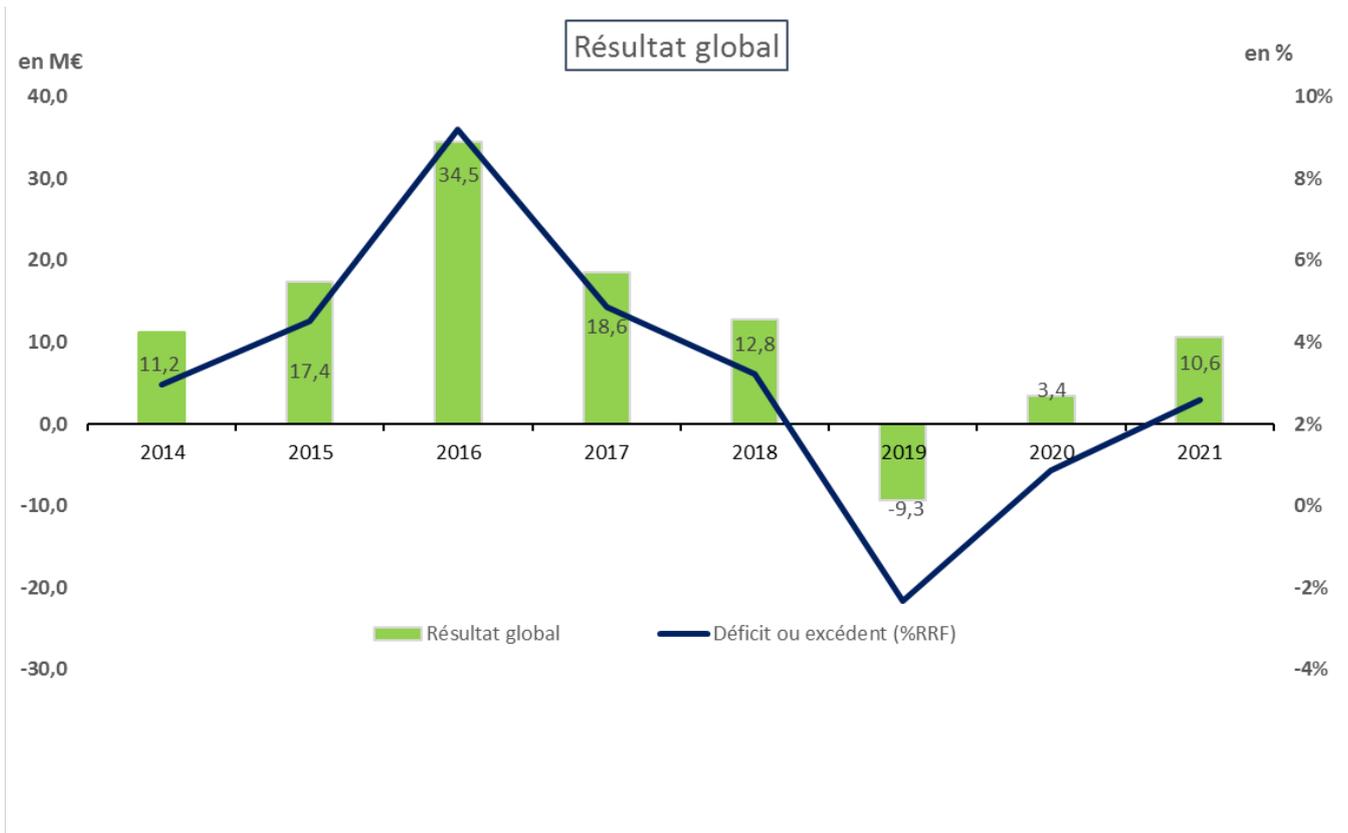
Principal ratio d'analyse du poids de la dette d'une collectivité locale, la capacité de désendettement indique la durée théorique nécessaire à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en recourant à son épargne brute, exprimée en nombre d'années. Elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée sur l'année.

Au 31 décembre 2021, la capacité de désendettement de la Ville est de 7,3 ans, en deçà des seuils d'alerte. En 2021, la Ville a mobilisé 55 M€ d'emprunts nouveaux pour financer l'investissement, mais remboursant dans le même temps 22,8 M€ de capital, amenant à un encours de dette en évolution de 32,2 M€.



B. Les résultats de l'exercice 2021

Le résultat global 2021 s'établit à +14,7 M€, montant issu d'un résultat de fonctionnement de 21,8 M€ et d'un besoin de financement de la section d'investissement de 7,1 M€ (voir détails ci-après). En incluant les restes à réaliser, le résultat global est de +10,6 M€. Ce résultat excédentaire s'établit à 2,6 % des recettes réelles de fonctionnement.



VILLE DE STRASBOURG
RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	407 900 000,00	407 900 000,00
Mandats et titres émis	394 928 242,34	413 272 344,48
<i>Résultat de l'exercice</i>		18 344 102,14
Résultat reporté		3 436 719,59
Total réalisé	394 928 242,34	416 709 064,07
<i>Taux de réalisation</i>	96,82 %	102,16 %
Résultat cumulé		21 780 821,73
Reste à réaliser	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	171 700 000,00	171 700 000,00
Mandats et titres émis	119 025 636,47	129 151 114
<i>Résultat de l'exercice</i>		10 125 477,53
Résultat reporté	17 214 932,99	
Total réalisé	136 240 569,46	129 151 114
<i>Taux de réalisation</i>	79,35 %	75,22 %
Résultat cumulé	7 089 455,46	
Reste à réaliser	4 081 712,02	0,00

L'exercice 2021 est clôturé avec un résultat cumulé de la section de fonctionnement de 21,8 M€ qui correspond au résultat propre de l'exercice :

<i>En M€</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat reporté	0	0,5	0	0	2,9	0	0	0
Résultat de l'exercice	19,8	30,6	28	27	33	29,2	25,1	21,8
Résultat de fonctionnement cumulé	19,8	31,1	28	27	35,8	29,2	25,1	21,8

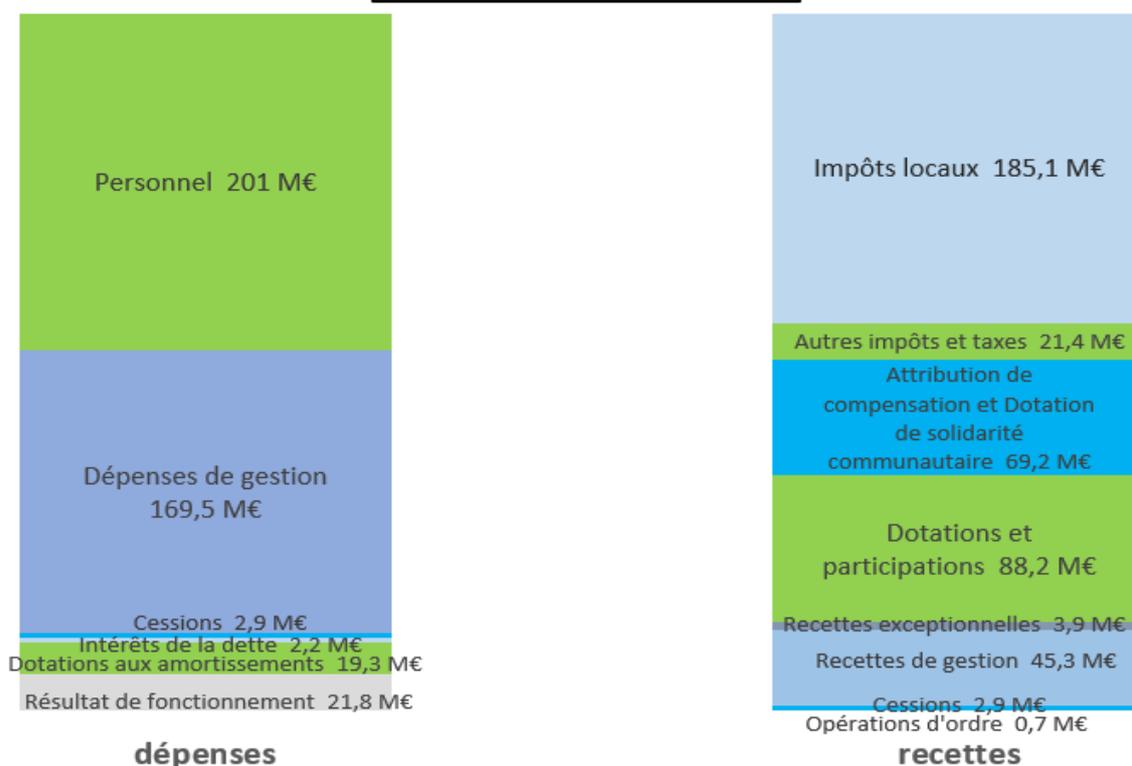
La section d'investissement présente un besoin de financement de 7,1 M€. Ce résultat découle :

- De dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 119 M€, avec un taux de réalisation de 79,4 % de la prévision budgétaire.
- De recettes d'investissement s'élevant à 129,2 M€.

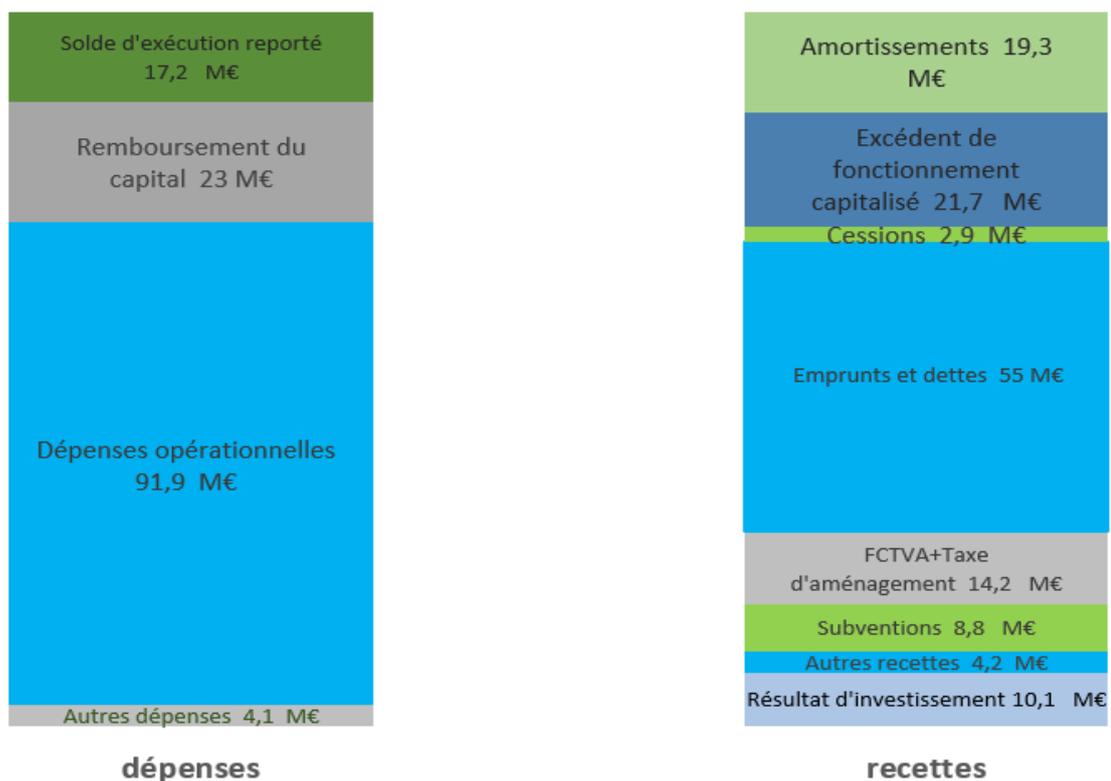
<i>En M€</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2020	2020	2021
Résultat reporté	-47,3	-8,6	-13,4	6,6	-6,1	-19,5	-35,3	-17,2
Résultat de l'exercice	38,7	-4,8	20	-12,7	-13,4	-15,8	18,1	10,1
Résultat d'investissement	-8,6	-13,4	6,6	-6,1	-19,5	-35,3	-17,2	-7,1

II. LES COMPTES 2021

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



A. Le fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2021				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
NATURE DES DEPENSES		PREVISIONS	REALISATIONS	%
1	Charges de gestion générale	90 788 512	88 499 409	97,48%
>	Achats et variation de stocks	25 755 028	25 409 924	98,66%
	* Energie	11 737 683	11 700 070	99,68%
	* Eau	1 103 749	1 102 210	99,86%
	* Fournitures	5 270 362	4 982 404	94,54%
	* Restauration scolaire	6 902 195	6 902 195	100,00%
	* Autres	741 038	723 045	97,57%
>	Autres charges et charges externes	61 717 157	59 907 704	97,07%
	* Entretien	10 282 613	9 837 418	95,67%
	* Services extérieurs (hors entretien)	11 044 229	10 714 674	97,02%
	* Autres services extérieurs	40 390 314	39 355 611	97,44%
	~ Remboursement de frais de fonctionnement avancés par l'Eurométropole	12 378 608	12 363 591	99,88%
>	Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	3 316 327	3 181 782	95,94%
2	Charges de personnel	206 328 388	200 979 172	97,41%
>	Remboursement à l'Eurométropole des dépenses de personnel Ville	201 490 330	197 219 309	97,88%
>	Dépenses du personnel propres à la Ville	3 251 670	2 179 641	67,03%
	Remboursement de l'Eurométropole (Pensions de droit local)	-900 000	-644 219	71,58%
>	Personnel extérieur à la Ville	1 569 288	1 569 288	100,00%
>	Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	17 100	10 934	63,94%
3	Autres charges de gestion courante	75 115 223	73 957 634	98,46%
>	Subventions	48 515 165	47 635 370	98,19%
	* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	3 697 773	3 674 733	99,38%
	* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	44 817 392	43 960 637	98,09%
>	Autres charges de gestion courante	26 600 057	26 322 264	98,96%
	* Contingents et participations obligatoires	24 107 919	24 103 538	99,98%
	~ Opéra du Rhin	7 109 319	7 109 319	100,00%
	~ EPCC HEAR	5 600 000	5 600 000	100,00%
	~ Education	2 568 500	2 566 173	99,91%
	~ Orchestre philharmonique	8 712 000	8 712 000	100,00%
	~ Autres	118 100	116 045	98,26%
	* Charges diverses	2 492 138	2 218 727	89,03%
4	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	296 000	236 979	80,06%
5	Charges financières	2 761 000	2 190 136	79,32%
>	Intérêts des emprunts et dettes	2 700 000	2 180 138	80,75%
>	Autres charges financières	61 000	9 997	16,39%
6	Charges exceptionnelles (hors cessions)	5 278 067	4 475 275	84,79%
>	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	46 511	36 201	77,83%
>	Secours et dot	2 196 840	1 745 746	79,47%
>	Bourses et prix	126 500	64 500	50,99%
>	Titres annulés (sur exercice antérieur)	577 960	372 808	64,50%
>	Autres charges exceptionnelles	2 330 255	2 256 021	96,81%
7	Cessions		2 891 840	
8	Dotations aux provisions	1 862 779	1 862 779	100,00%
9	Atténuation de produits	505 531	504 207	99,74%
10	Dépenses imprévues	164 500		
11	Financement de la section d'investissement	24 800 000	19 330 812	77,95%
>	Amortissements	19 000 000	18 983 571	99,91%
>	Amortissements des charges à répartir	400 000	347 241	86,81%
>	Virement à la section d'investissement	5 400 000	0	
Total des dépenses de fonctionnement		407 900 000	394 928 242	96,82%

Les dépenses globales de la section de fonctionnement s'élèvent à **394,9 M€ en 2021**. Leur taux de réalisation est de 96,8 %.

Le taux de réalisation des dépenses réelles (ce qui exclut les opérations liées aux cessions et les amortissements) est de 97,3 %, ce qui représente 372,7 M€.

Le tableau ci-après retrace la comparaison, par rapport à l'année N-1, du réalisé chapitre par chapitre, afin de mieux mesurer les évolutions de 2021 par rapport à 2020.

CA - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2021				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
NATURE DES DEPENSES		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution
1	Charges de gestion générale	73 922 514	88 499 409	19,72%
>	Achats et variation de stocks	22 039 684	25 409 924	15,29%
	* Energie	11 435 025	11 700 070	2,32%
	* Eau	811 969	1 102 210	35,75%
	* Fournitures	4 785 093	4 982 404	4,12%
	* Restauration scolaire	4 415 576	6 902 195	56,31%
	* Autres	592 021	723 045	22,13%
>	Autres charges et charges externes	48 276 901	59 907 704	24,09%
	* Entretien	8 929 586	9 837 418	10,17%
	* Services extérieurs (Hors entretien)	8 535 273	10 714 674	25,53%
	* Autres services extérieurs	30 812 042	39 355 611	27,73%
	~ Remboursement de frais de fonctionnement avancés par l'Eurométropole	10 216 121	12 363 591	21,02%
>	Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	3 605 929	3 181 782	-11,76%
2	Charges de personnel	192 428 362	200 979 172	4,44%
>	Remboursement à l'EMS des dépenses de personnel Ville	188 379 677	197 219 309	4,69%
>	Dépenses du personnel propres à la Ville	2 515 121	2 179 641	-13,34%
	Remboursement de l'EMS (Pensions de droit local)	-781 012	-644 219	-17,51%
>	Personnel extérieur à la Ville	1 519 613	1 569 288	3,27%
>	Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	13 951	10 934	-21,63%
3	Autres charges de gestion courante	74 131 052	73 957 634	-0,23%
>	Subventions	47 169 295	47 635 370	0,99%
	* Subventions de fonctionnement aux organismes publics	3 726 993	3 674 733	-1,40%
	* Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	43 442 302	43 960 637	1,19%
>	Autres charges de gestion courante	26 961 757	26 322 264	-2,37%
	* Contingents et participations obligatoires	25 272 986	24 103 538	-4,63%
	~ Opéra du Rhin	7 109 319	7 109 319	0,00%
	~ EPCC HEAR	5 600 000	5 600 000	0,00%
	~ Education	2 575 699	2 566 173	-0,37%
	~ Orchestre Philharmonique	9 900 000	8 712 000	-12,00%
	~ Autres	87 968	116 045	31,92%
	* Charges diverses	1 688 771	2 218 727	31,38%
4	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	223 589	236 979	5,99%
5	Charges financières	2 339 588	2 190 136	-6,39%
>	Intérêts des emprunts et dettes	2 307 215	2 180 138	-5,51%
>	Autres charges financières	32 373	9 997	-69,12%
6	Charges exceptionnelles (hors cessions)	2 775 632	4 475 275	61,23%
>	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	4 932	36 201	634,03%
>	Secours et dot	1 799 057	1 745 746	-2,96%
>	Bourses et prix	64 350	64 500	0,23%
>	Titres annulés (sur exercice antérieur)	415 418	372 808	-10,26%
>	Autres charges exceptionnelles	491 875	2 256 021	358,66%
7	Cessions	11 137 399	2 891 840	-74,03%
8	Dotations aux provisions	982 747	1 862 779	89,55%
9	Atténuation de produits	606 003	504 207	-16,80%
10	Amortissements	17 861 392	18 983 571	6,28%
11	Amortissements des charges à répartir	347 241,03	347 241	0,00%
Total des dépenses de fonctionnement		376 755 519	394 928 242	4,82%

Les charges de gestion générale

Les charges de gestion générale (figurant au chapitre globalisé 011), financent le fonctionnement quotidien des services centraux et des équipements publics gérés en régie (crèches, bibliothèques, musées, etc.) ainsi qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés. Ce chapitre couvre également la location et l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, la formation, les impôts et taxes payés par la Ville.

Les charges de gestion générale s'élèvent à **88,5 M€** et sont en hausse (+14,6 M€) par rapport à 2020, année marquée par la crise sanitaire et les obligations imposées par les protocoles nationaux (pour mémoire, ces charges se montaient à 82,5 M€ en 2019). Les variations les plus notables sont les suivantes :

- +2,5 M€ suite à la réouverture des cantines scolaires
- +2,2 M€ de frais de gardiennage, dont +1,1 M€ par rapport à la dernière édition du marché de Noël en 2019, et + 0,2 M€ de gardiennage supplémentaire, dont les centres de vaccination.
- +1,5 M€ sur les locations mobilières
- +1 M€ sur le nettoyage des locaux
- +0,9 M€ sur les dépenses d'entretien et maintenance
- -0,4 M€ sur les impôts et taxes

Le remboursement des frais généraux de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg pour 12,4 M€ (+2,1 M€ dont +1,4 M€ de rattrapage de remboursement informatique de l'exercice 2020) a, tout comme le remboursement des dépenses de personnel, fait l'objet d'une validation par la Commission mixte paritaire du 27 janvier 2022.

Les charges de personnel

En vertu de la convention du 3 mars 1972, l'Eurométropole de Strasbourg assure la gestion de l'ensemble du personnel municipal et communautaire, et prend à sa charge la totalité de ses rémunérations.

La Ville assure le remboursement de sa quote-part, calculée sur la base des salaires et charges effectivement payés et des répartitions entre les deux entités publiques validées par la Commission mixte paritaire qui s'est réunie le 27 janvier 2022.

La Ville supporte en revanche la totalité des frais de pensions du régime local, l'Eurométropole de Strasbourg assurant le remboursement de sa quote-part, qui représente un montant de 0,6 M€ en 2021.

Les dépenses de personnel de la Ville s'élèvent ainsi à **201 M€** dont 197,2 M€ de reversement à l'Eurométropole de Strasbourg au titre de l'exercice 2021. Ce reversement est en augmentation de

+8,8 M€ (+4,7 %) par rapport à l'exercice 2020, suite notamment à l'ouverture du centre de vaccination place de la Bourse (+1,7 M€) et du renforcement du protocole sanitaire dans les écoles (+ 2,7 M€). Par ailleurs le glissement vieillesse technicité se monte à 1,7 M€ et les créations de postes à 1,6 M€.

Pour l'année 2021, le pourcentage de répartition Ville - Eurométropole des dépenses de personnel à la charge de la Ville de Strasbourg et de ses organismes rattachés (Œuvre Notre-Dame et Caisse des écoles) est de 59,05 % (59,03 % en 2020). Ce pourcentage est appliqué au total des salaires, charges et primes de fin d'année versés aux agents ainsi qu'aux autres dépenses liées à la gestion du personnel. Ce pourcentage a fait l'objet d'un contrôle exercé par la Commission mixte paritaire Ville-Eurométropole de Strasbourg, tenue le 27 janvier 2022.

Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont stables à -0,2 % (-0,1 M€). Outre les subventions (47,6 M€) et les participations obligatoires (24,1 M€), ce poste intègre également les indemnités des élus et les créances irrécouvrables.

Les subventions

À hauteur de **47,6 M€**, et en hausse de 1 % par rapport à 2020, elles concernent les subventions de fonctionnement versées aux associations ou aux organismes de droit public (CCAS et OND notamment).

Le graphique ci-dessous retrace la répartition par thématiques des subventions au seul secteur associatif, pour un montant total de 44 M€ :



L'état annexe au document réglementaire du compte administratif présente, outre les avantages en nature consentis par la collectivité, la liste de l'ensemble des bénéficiaires de subventions de la Ville.

Les participations obligatoires

Les **25,1 M€** mandatés sur ce poste en 2021 sont notamment constitués de :

- la contribution à l'Orchestre philharmonique pour 8,7 M€ (en baisse de 1,2 M€) ;
- la contribution de 7,1 M€ à l'Opéra du Rhin (inchangée) ;

- la contribution à la HEAR pour un montant de 5,6 M€ (inchangée).

Le niveau global des participations diminue par rapport à 2020, suite à l'ajustement à la baisse ponctuelle de la contribution à l'Orchestre philharmonique, du fait de la situation sanitaire et des résultats excédentaires apparus en 2020.

Les charges financières

D'un montant de **2,2 M€** en 2021, les charges financières sont composées des intérêts des emprunts et dettes payés au cours de l'exercice, des intérêts des emprunts et dettes courus non échus (ICNE), et de frais financiers divers.

S'agissant de la dette, son encours à la Ville de Strasbourg s'élevait au 31 décembre 2021 à 273,6 M€. Les annuités résultant de cet encours se sont élevées à 25 M€, dont 2,2 M€ d'intérêts des emprunts.

Ce dernier chiffre correspond à la somme des intérêts dus au titre des emprunts (2,4 M€) et des lignes de trésorerie, et du montant de la variation (-0,2 M€) des ICNE.

Le traitement des ICNE est identique à celui des autres charges rattachées. Le montant figurant au compte 66112 résulte de la contraction entre le montant des ICNE 2021 (0,06 M€) et l'annulation du rattachement des ICNE 2020 (-0,27 M€); de fait, si le montant des ICNE de l'année N-1 rattachés est supérieur au montant des ICNE de l'année N, une réalisation négative apparaîtra dans les comptes, ce qui est le cas en 2021.

Un chapitre spécifique est consacré à la gestion de la dette (voir page 49 et suivantes).

Les charges exceptionnelles

Le montant des charges exceptionnelles en 2021 est de **4,5 M€** contre 2,8 M€ en 2020.

On retrouve principalement dans ce poste de dépenses :

- l'aide sociale du régime local (1,7 M€) bénéficiant majoritairement à des personnes isolées, avec ou sans enfants,
- une subvention exceptionnelle de 1,4 M€ au CCAS afin d'accompagner les habitants impactés par la crise sanitaire,

- les exonérations de loyers (0,8 M€) octroyées dans le cadre du soutien à l'économie locale suite à la crise sanitaire,
- les titres annulés sur exercices antérieurs (comptes 673), pour 0,4 M€. Il s'agit d'écritures de régularisation, portant sur des titres émis lors d'exercices antérieurs ; l'annulation de la recette s'effectue ainsi par la comptabilisation d'une dépense,
- les bourses et prix pour 70 k€.

Les dotations aux provisions

Les dotations aux provisions, destinées à couvrir un risque futur, constituent une opération d'ordre semi-budgétaire, ne comprenant que l'inscription et le mandatement d'une dépense en section de fonctionnement.

Des provisions pour risques et charges ont été constituées en 2021 à hauteur d'**1,9 M€** pour faire face à d'éventuelles dépenses concernant les neuf fondations gérées par la Ville de Strasbourg.

Les dépenses imprévues

Les dépenses imprévues (chapitre 022) inscrites au budget primitif à hauteur de 1,2 M€, ne donnent lieu à aucune exécution mais permettent d'abonder toutes les autres natures budgétaires, quel que soit leur chapitre de vote, afin de faire face à des dépenses qui ne pourraient pas être anticipées et couvertes par les inscriptions budgétaires.

Ce type de virement s'apparente à une décision budgétaire et à ce titre, il est soumis au contrôle de légalité pour son exécution et doit faire l'objet d'une information, *a posteriori* en Conseil municipal. Au cours de l'exercice 2021, aucun virement provenant du chapitre des dépenses imprévues n'a été effectué.

Le financement de la section d'investissement – opérations d'ordre

Les dotations aux amortissements

Elles sont constituées de :

- l'amortissement des immobilisations (19 M€).

Il a été procédé à des écritures d'amortissement des biens acquis pour 11,1 M€ et d'amortissement des subventions d'équipement versées depuis 2006 pour 7,9 M€.

Obligation budgétaire et comptable, les amortissements représentent la contre-valeur de la dépréciation physique des biens qui servent à l'exercice du service public, du moins ceux qui sont réglementairement renouvelables. L'amortissement permet d'obtenir une meilleure appréciation du coût, tout en assurant une partie du financement du renouvellement des biens, au terme de leur période d'utilisation.

Il s'agit d'une opération d'ordre faisant l'objet d'une exécution budgétaire et comptable, l'amortissement des immobilisations se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement et par une recette d'investissement.

- l'amortissement (0,3 M€) des charges 2020 liées à la crise de la Covid-19, à répartir sur 5 ans.

La comptabilisation des immobilisations cédées

Afin de comptabiliser les recettes des cessions d'immobilisations et de sortir les biens cédés de l'actif, des opérations d'ordre sont passées pour comptabiliser les valeurs comptables des immobilisations cédées et les différences sur réalisations

en fonctionnement. En 2021, ces cessions ont représenté **2,9 M€**

Le virement à la section d'investissement

Le transfert de la section de fonctionnement vers la section

d'investissement représente la prévision d'autofinancement complémentaire dégagé au titre de l'exercice considéré. Inscrit pour un montant de 5,4 M€, il s'agit d'une prévision, qui ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire.

2. Les recettes de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2021				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	NATURE DES RECETTES	PREVISION	REALISATION	%
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	26 957 165	24 732 542	91,75%
	> Coupes de bois et produits forestiers	351 400	342 146	97,37%
	> Concession et redevances funéraires	825 000	980 703	118,87%
	> Droits de stationnement et de location sur la voie publique	2 653 368	1 010 797	38,09%
	> Locations de droit de chasse et de pêche	65 000	60 274	92,73%
	> Redevances de stationnement	10 812 000	10 888 237	100,71%
	> Autres redevances et recettes diverses	282 390	309 277	109,52%
	> Redevances et droits des services à caractère culturel	1 462 942	1 360 735	93,01%
	> Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	8 708 000	8 480 483	97,39%
	> Autres prestations de services	313 000	300 663	96,06%
	> Locations diverses (autres qu'immeubles)	18 000	19 532	108,51%
	> Mise à disposition de personnel facturée	993 000	685 491	69,03%
	> Remboursement de frais	353 883	125 923	35,58%
	> Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	119 181	168 280	141,20%
2	Impôts et taxes	272 062 781	275 738 142	101,35%
	> Ressources fiscales	182 315 576	185 068 124	101,51%
	> Fiscalité reversée	69 228 905	69 228 905	100,00%
	* Attribution de compensation	60 117 452	60 117 452	100,00%
	* Dotation de solidarité communautaire	9 111 453	9 111 453	100,00%
	> Droits de place	1 668 300	1 720 066	103,10%
	> Taxe sur l'électricité	4 700 000	4 550 273	96,81%
	> Taxe locale sur la publicité extérieure	1 000 000	990 954	99,10%
	> Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	13 000 000	14 024 841	107,88%
	> Autres taxes	150 000	154 979	103,32%
3	Dotations et participations	85 752 617	88 179 517	102,83%
	> D.G.F.	46 655 450	46 655 450	100,00%
	> Dotation générale de décentralisation	1 927 182	1 927 182	100,00%
	> FCTVA	250 000	272 716	109,09%
	> Participations	29 833 537	32 226 323	108,02%
	* Remboursement de la Collectivité européenne d'Alsace - délégation sociale	13 077 884	13 077 884	100,00%
	> Autres attributions et participations	7 078 348	7 092 230	100,20%
	* Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	6 294 986	6 294 986	100,00%
	* Etat - Compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation	395 480	395 480	100,00%
	* Autres attributions et participations	387 882	401 764	103,58%
	> Autres	8 100	5 616	69,33%
4	Autres produits de gestion courante	11 783 028	13 070 747	110,93%
	> Revenus des immeubles	10 601 496	11 810 669	111,41%
	> Redevances versées par les fermiers concessionnaires	345 608	347 953	100,68%
	> Produits divers de gestion courante	835 924	912 125	109,12%
5	Produits financiers	3 062 700	3 029 993	98,93%
	> Produits de participations	3 018 500	3 016 729	99,94%
	> Autres produits financiers	44 200	13 265	30,01%
6	Produits exceptionnels (hors cessions)	3 715 581	3 879 190	104,40%
	> Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24 981	16 478	65,96%
	> Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	2 272 819	2 294 426	100,95%
	> Autres produits exceptionnels	1 417 781	1 568 285	110,62%
7	Reprises sur amortissements et provisions	99 290	723 769	728,94%
8	Atténuation de charges	986 050	1 020 151	103,46%
9	Cessions		2 891 840	
10	Opérations d'ordre de section à section	44 068	6 454	14,65%
	Total des recettes de fonctionnement	404 463 280	413 272 344	102,18%

Les titres émis en 2021 s'élèvent à **413,3 M€**, ce qui représente un taux d'exécution de 102,2 % par rapport à la prévision (404,5 M€).

Hors produits de cessions des immobilisations (qui ne donnent pas lieu à une prévision en section de fonctionnement), les recettes s'élèvent à **410,4 M€**, soit un taux d'exécution de 101,5 % (pour mémoire, il était de 100,2 % au CA 2020).

CA - VILLE DE STRASBOURG - Exercice 2021				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
NATURE DES RECETTES		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Evolution
1	Produits des services du domaine et ventes diverses	21 685 703	24 732 542	14,05%
>	Coupes de bois et produits forestiers	259 321	342 146	31,94%
>	Concession et redevances funéraires	913 796	980 703	7,32%
>	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	1 394 798	1 010 797	-27,53%
>	Locations de droit de chasse et de pêche	63 198	60 274	-4,63%
>	redevances de stationnement	10 039 698,86	10 888 237	8,45%
>	Autres redevances et recettes diverses	366 658	309 277	-15,65%
>	Redevances et droits des services à caractère culturel	649 162	1 360 735	109,61%
>	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	6 186 281	8 480 483	37,09%
>	Autres prestations de services	333 707	300 663	-9,90%
>	Locations diverses (autres qu'immeubles)	104 720	19 532	-81,35%
>	Mise à disposition de personnel facturée	794 009	685 491	-13,67%
>	Remboursement de frais	449 746	125 923	-72,00%
>	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	125 798	168 280	33,77%
2	Impôts et taxes	262 787 367	275 738 142	4,93%
>	Ressources fiscales	174 423 926	185 068 124	6,10%
>	Fiscalité reversée	69 069 830	69 228 905	0,23%
>	* Attribution de compensation	60 117 452	60 117 452	0,00%
>	* Dotation de solidarité communautaire	8 952 378	9 111 453	1,78%
>	Droits de place	1 178 415	1 720 066	45,96%
>	Taxe sur l'électricité	5 690 637	4 550 273	-20,04%
>	Taxe locale sur la publicité extérieure	993 758	990 954	-0,28%
>	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	11 278 294	14 024 841	24,35%
>	Autres taxes	152 507	154 979	1,62%
3	Dotations et participations	86 242 908	88 179 517	2,25%
>	D.G.F.	45 490 428	46 655 450	2,56%
>	Dotation générale de décentralisation	1 913 572	1 927 182	0,71%
>	FCTVA	342 102	272 716	-20,28%
>	Participations	31 402 328	32 226 323	2,62%
>	* Remboursement de la Collectivité européenne d'Alsace - délégation sociale	12 840 464	13 077 884	1,85%
>	Autres attributions et participations	7 086 054	7 092 230	0,09%
>	* Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	736 685	6 294 986	754,50%
>	* Etat - Compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation	5 810 721	395 480	-93,19%
>	* Autres attributions et participations	538 648	401 764	-25,41%
>	Autres	8 424	5 616	-33,33%
4	Autres produits de gestion courante	10 521 249	13 070 747	24,23%
>	Revenus des immeubles	9 538 788	11 810 669	23,82%
>	Redevances versées par les fermiers concessionnaires	171 776	347 953	102,56%
>	Produits divers de gestion courante	810 686	912 125	12,51%
5	Produits financiers	2 222 863	3 029 993	36,31%
>	Produits de participations	2 184 288	3 016 729	38,11%
>	Autres produits financiers	38 575	13 265	-65,61%
6	Produits exceptionnels (Hors cessions)	3 519 413	3 879 190	10,22%
>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100 438	16 478	-83,59%
>	Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance	2 821 941	2 294 426	-18,69%
>	Autres produits exceptionnels	597 035	1 568 285	162,68%
7	Reprises sur amortissements et provisions	978 870	723 769	-26,06%
8	Atténuation de charges	1 060 058	1 020 151	-3,76%
9	Cessions	11 137 399	2 891 840	-74,03%
10	Opération d'ordre de section à section	1 751 150	6 454	-99,63%
Total des recettes de fonctionnement		401 906 982	413 272 344	2,83%

Les produits d'exploitation

Ces recettes sont constituées de la vente de produits ou de services aux usagers, ainsi que des autres produits de gestion courante. Après une forte baisse en 2020 suite à la crise sanitaire, elles connaissent une hausse de 17,4 % pour se monter à **37,8 M€**, sans pour autant retrouver le niveau de l'année 2019 (46,6 M€).

Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine représentent un montant de **24,7 M€**, soit :

- 10,9 M€ de redevances de stationnement, en hausse de 0,8 M€. Elles incluent le montant relatif aux forfaits post-stationnement pour 0,7 M€.
- 8,5 M€ correspondant aux contributions des familles des élèves bénéficiant des prestations de restauration scolaire et des accueils périscolaires, aux prestations d'enseignement (droits d'inscription et d'écologie auprès de l'École de danse, du Conservatoire de musique) et aux droits de garderie (jardins d'enfants, crèches). Ces recettes augmentent de 37 % par rapport à l'année 2020, mais restent inférieures de 8 % à celles de 2019.
- 3,3 M€ principalement issus de l'utilisation du domaine de la Ville de Strasbourg (droits de stationnement et d'occupation sur la voie publique pour 1 M€ - en baisse de 38 % suite aux exonérations liées à la crise sanitaire, redevances funéraires pour 1 M€, etc...), ainsi que des ventes de bois (0,3 M€) et les droits d'enseignes (0,3 M€) ;
- 1,4 M€ correspondant à des prestations à caractère culturel (abonnements aux médiathèques municipales, droits d'entrée dans les musées, etc..). Ce montant est en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2020, suite à la réouverture des établissements.
- 0,7 M€ correspondant essentiellement au remboursement par l'Eurométropole de Strasbourg de la quote-part des frais de pension de droit local : en effet, la Ville prend en charge directement les pensions des agents retraités entrés au service de la collectivité avant 1953, qui dépendent encore du système de droit local. Certains des agents recrutés à l'origine par la Ville et aujourd'hui à la retraite ayant fait une partie de leur carrière à la Communauté urbaine de Strasbourg, la Ville refacture partiellement à l'Eurométropole les pensions qu'elle verse à ces agents ou leurs ayants droit.

Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante représentent un montant de **13,1 M€** et sont constitués principalement des loyers des immeubles à 11,8 M€.

Les impôts et taxes

Les impôts directs locaux et la fiscalité reversée

La réforme de la fiscalité directe locale, introduite par la loi de finances pour 2020, est entrée en vigueur à l'échelle des collectivités territoriales en 2021. Ainsi, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) est supprimée et compensée pour les communes par le transfert intégral de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), complétée par des mécanismes péréquateurs et correcteurs, afin de garantir la neutralité de ce transfert, tant pour les recettes communales que pour les redevables de la taxe foncière.

Concrètement, le taux départemental bas-rhinois de TFPB (13,17%) est transféré et vient s'additionner au taux strasbourgeois de TFPB.

Désormais, les recettes fiscales, pour lesquelles la Ville de Strasbourg garde un pouvoir de taux, sont les suivantes :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties, incluant désormais la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (assortie d'un coefficient correcteur) ;

- la taxe sur les propriétés non bâties ;
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Les mécanismes de solidarité communautaire, mis en place lors de l'instauration de la TPU, sont maintenus au travers de :

- L'attribution de compensation, modifiée uniquement en cas de transfert de compétences. Strasbourg a ainsi touché en 2021 une attribution de compensation de l'Eurométropole de Strasbourg d'un montant de 60,12 M€ (inchangée depuis 2017).
- La dotation de solidarité communautaire d'un montant de 9,11 M€ pour la Ville de Strasbourg (contre 8,95 M€ en 2020).

Concernant les impôts ménages perçus par la Ville de Strasbourg, les tableaux ci-après reprennent les trois taxes directes locales (données en millions d'euros).

Les bases d'imposition réelles et définitives sur lesquelles sont assis les impôts locaux évoluent comme suit :

Années	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier non bâti	Somme des bases	Variation
2014	269,04	361,68	0,77	631,49	0,71%
2015	296,90	364,96	0,74	662,60	4,93%
2016	296,42	369,41	0,72	666,55	0,60%
2017	298,26	373,85	0,75	672,86	0,95%
2018	303,82	381,87	0,83	686,52	2,03%
2019	314,25	393,20	0,69	708,14	3,15%
2020	324,99	400,35	0,66	726,00	2,52%
2021	17,60	386,00	0,66	404,26	-44,32%

Source : Etat 1288 M

Comme mentionné ci-dessus, l'évolution des bases d'imposition en 2021 a été fortement impactée par les facteurs suivants :

- **la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales**, les bases TH ne reprennent que celles des résidences secondaires et locaux non affectés à l'habitation ;
- **les dispositifs législatifs** relatifs à la fixation du coefficient de variation forfaitaire des bases (+0,2 % en 2021) ou à des exonérations compensées par ailleurs, notamment la réduction de moitié des bases des locaux industriels ;
- **l'évolution de la matière imposable**, liée au développement urbanistique strasbourgeois.

Aux bases d'imposition s'appliquent des taux fixés chaque année par le Conseil municipal, en fonction du produit attendu de la fiscalité directe locale. Seul le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, incluant désormais le taux départemental (22,49 % de taux communal et 13,17 % de taux départemental, soit 35,66 % a évolué de + 5 % en 2021 pour s'établir à 37,44 %. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale (THRS) est gelé jusqu'en 2022 inclus.

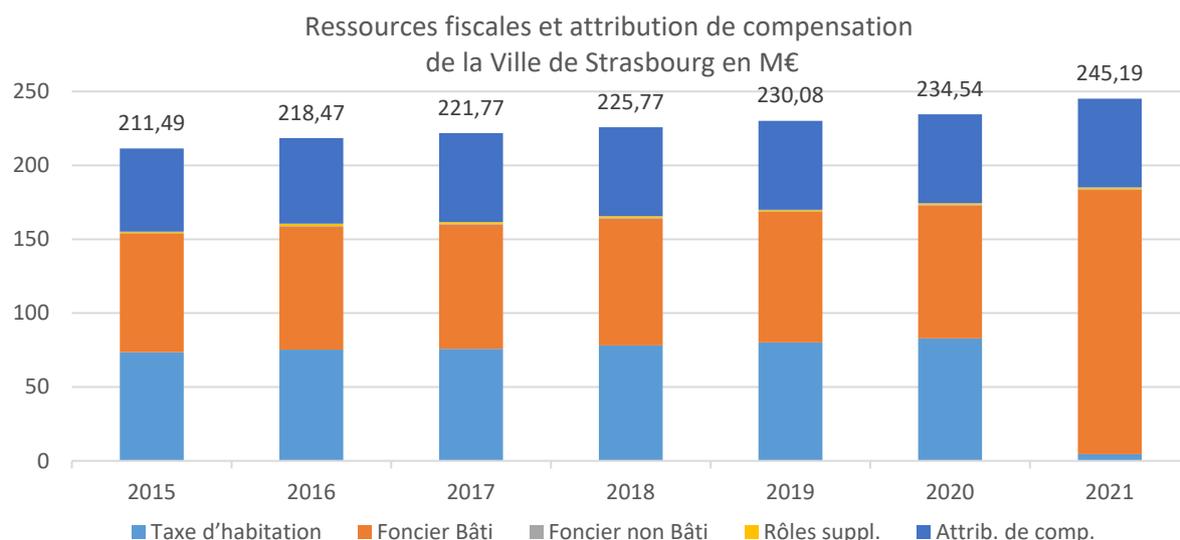
Taux d'imposition des trois taxes directes locales :

Années	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
2014	24,06%	21,30%	68,69%
2015	24,78%	21,94%	70,75%
2016	25,40%	22,49%	72,52%
2017	25,40%	22,49%	72,52%
2018	25,40%	22,49%	72,52%
2019	25,40%	22,49%	72,52%
2020	25,40%	22,49%	72,52%
2021	25,40%	37,44%	72,52%

Les produits en résultant sont détaillés dans le tableau ci-après. Le montant du foncier bâti inclut le versement au titre du coefficient correcteur (+33,94 M€) destiné à compenser le différentiel entre la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département du Bas-Rhin

Produit des taxes directes locales, de l'attribution de compensation et des rôles supplémentaires

Années	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti	Rôles suppl.	Attrib. de comp.	Somme	Variation
2014	64,73	77,04	0,53	1,42	56,33	200,05	0,91%
2015	73,57	80,07	0,52	1,00	56,33	211,49	5,72%
2016	75,29	83,08	0,52	1,64	57,94	218,47	3,30%
2017	75,82	84,16	0,54	1,13	60,12	221,77	1,51%
2018	78,10	85,86	0,61	1,08	60,12	225,77	1,80%
2019	80,15	88,46	0,50	0,85	60,12	230,08	1,91%
2020	82,87	90,14	0,48	0,93	60,12	234,54	1,94%
2021	4,5	179,1	0,48	0,99	60,12	245,19	4,54%



Les taxes indirectes et autres impôts

Le produit des taxes indirectes et autres impôts est de 21,4 M€. Il comprend, entre autres, la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 14 M€, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour 4,6 M€ et les droits de place pour 1,7 M€.

Le solde, d'un montant de 1,1 M€, comprend notamment la taxe sur les pylônes (0,1 M€), et la taxe locale sur la publicité extérieure (1 M€).

Historique des taxes indirectes et autres impôts (en M€) :

Années	Taxe additionnelle aux droits de mutation DMTO	TCCFE	Droits de place	Autres impôts
2015	7,73	3,27	1,34	1,17
2016	8,17	4,65	1,51	1,31
2017	11,5	4,7	1,3	1,3
2018	15,3	4,5	1,5	1,2
2019	11,4	3,6	1,7	1,1
2020	11,3	5,7	1,2	1,1
2021	14,0	4,6	1,7	1,1

Les dotations et participations

Les concours de l'État

Les concours de l'État ont été notifiés à hauteur de 48,5 M€ en 2021.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la part la plus importante de ce poste. Avec un montant de 46,7 M€, elle correspond à 11,3 % du total des recettes de la section de fonctionnement, hors résultat antérieur et remboursement des frais de pension. Elle se décompose en une dotation forfaitaire (pour 24,7 M€), la dotation de solidarité urbaine (pour 19 M€) et la dotation nationale de péréquation (pour 2,9 M€). Par rapport à l'année 2020, où elle s'élevait à 45,5 M€, la DGF augmente de 1,2 M€, soit +2,5 %, en raison des mécanismes de péréquation au travers de la dotation de solidarité urbaine.

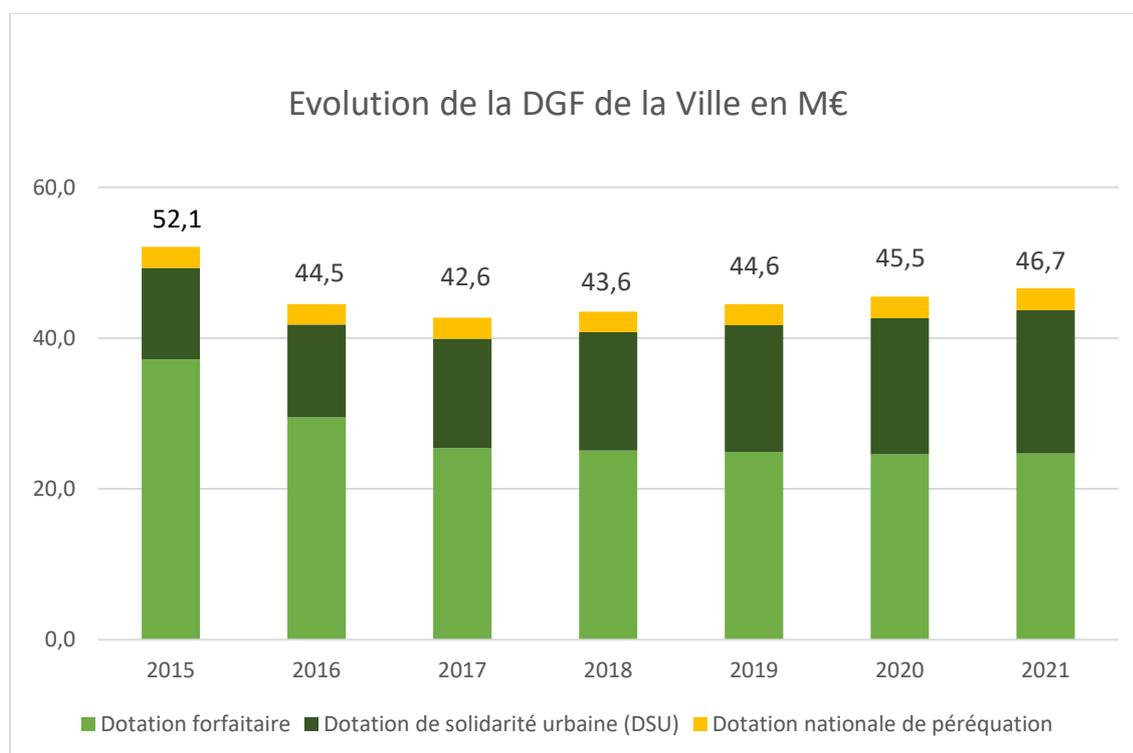
La dotation générale de décentralisation (DGD) s'élève à 1,9 M€.

Les compensations de l'État au titre des exonérations en matière d'impôts directs s'élèvent à 6,7 M€, contre 6,5 M€ en 2021.

Les autres participations

Les recettes de ce poste sont constituées par diverses subventions ou participations pour 32,6 M€, parmi lesquelles on retrouve des participations de divers organismes :

- le remboursement par la Collectivité européenne d'Alsace de la délégation de l'action sociale à la Ville à hauteur de 13,1 M€ (+1,9 % par rapport à 2020).
- 12,4 M€ versés par la Caisse d'allocations familiales pour le fonctionnement d'équipements dédiés à la petite enfance.
- de l'Eurométropole pour un montant total de 3,2 M€ concernant des fonds de concours (notamment 2,4 M€ pour le fonctionnement du Conservatoire).
- de l'Agence régionale de santé pour le financement du centre de vaccination (1,2 M€).



Les produits financiers

Les produits financiers ont été réalisés à hauteur de **3 M€**, en hausse de **0,8 M€**, s'approchant ainsi du niveau de réalisation de 2019.

Il s'agit de produits de participations, c'est à dire de revenus perçus au titre des dividendes, de Réseau gaz de Strasbourg (2,7 M€) et de la SERS (0,3 M€).

Les cessions

Les cessions ont été réalisées à hauteur de **2,9 M€**. On y retrouve notamment une cession pour le projet immobilier de l'entrée Est de Koenigshoffen (1,8 M€), ainsi qu'une cession de terrain « Porte des Romains » pour la réalisation d'un centre de formation (0,9 M€).

Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels inscrits au chapitre 77 (hors cessions) ont été réalisés à hauteur de **3,9 M€**, avec une augmentation de 10,2 % par rapport à 2020, notamment du fait de l'apurement du compte d'attente (0,8 M€).

Les reprises sur amortissements et provisions

On retrouve dans ces produits, s'élevant à 0,7 M€ pour 2021, les reprises de provisions pour charges des 9 fondations gérées par la Ville de Strasbourg.

B. L'investissement

Le tableau ci-dessous détaille l'exécution des dépenses et des recettes inscrites au budget d'investissement 2021, par chapitre et en distinguant les opérations réelles des opérations d'ordre :

Chap.	Libellés	DEPENSES en €		RECETTES en €	
		INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS	INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	REALISATIONS
	OPERATIONS RELLES	161 660 830,63	116 286 997,56	136 904 898,51	104 196 277,22
	Crédits d'équipement	119 410 889,63	91 911 749,45	147 367,47	483 486,22
20	Immobilisations incorporelles	852 158,34	285 445,82	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	31 612 839,11	20 557 650,04	3 173,33	3 173,33
23	Immobilisations en cours	71 715 397,67	58 761 108,27	44 194,14	452 003,17
204	Subventions d'équipement versées	15 126 746,91	12 279 059,03	0,00	0,00
45	Opérations pour le compte de tiers	103 747,60	28 486,29	100 000,00	28 309,72
	Mouvements financiers	25 035 008,01	24 375 248,11	136 757 531,04	103 712 791,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 394 980,00	0,00
10	Dotations et fonds divers	0,00	0,00	13 819 511,26	14 214 704,50
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			21 714 742,71	21 714 742,71
13	Subventions d'équipement	48 294,95	13 284,25	10 384 019,87	8 776 943,19
16	Emprunts et dettes assimilées	23 566 620,00	23 010 723,86	83 514 829,20	55 076 953,10
26	Participations	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00
27	Immobilisations financières	605 000,00	601 240,00	3 929 448,00	3 929 447,50
020	Dépenses imprévues	65 093,06	0,00	0,00	0,00
001	Résultat antérieur reporté (pour info)	17 214 932,99		0,00	0,00
	OPERATIONS D'ORDRE	10 039 169,37	2 738 638,91	34 795 101,49	24 954 836,78
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	5 400 000,00	0,00
040	Opération de transfert entre sections	44 067,88	6 453,87	19 400 000,00	22 222 651,74
041	Opérations patrimoniales	9 995 101,49	2 732 185,04	9 995 101,49	2 732 185,04
45	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	171 700 000,00	119 025 636,47	171 700 000,00	129 151 114,00

Soit un besoin de financement de : 7 089 455,46

- **En dépenses**, les réalisations s'élèvent à **136,2 M€** soit un **taux de réalisation de la prévision de 79,3 %**.

S'agissant des dépenses d'investissement opérationnel, elles se sont élevées à 91,9 M€ sur une prévision de 119,4 M€, soit un taux de réalisation de 77 %. Pour mémoire, en 2020 le taux d'exécution des dépenses opérationnelles s'était élevé à 78,1 % pour un montant de 93,1 M€.

- **En recettes**, abstraction faite des prévisions de virement à la section d'investissement au titre de l'autofinancement complémentaire (5,4 M€) et des produits prévisionnels des cessions d'immobilisations (3,4 M€), qui ne donnent pas lieu à réalisation, les

inscriptions budgétaires s'élèvent à 162,9 M€ et les titres réalisés à 129,2 M€.

Le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » d'un montant de 21,7 M€ représente l'autofinancement de la Ville, à savoir l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 qui a été affecté à la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2021.

Le résultat 2021 d'investissement est quant à lui constitué d'un besoin de financement de 7,1 M€.

Le présent chapitre présente une analyse détaillée des dépenses et des recettes exécutées en section d'investissement au cours de l'exercice 2021.

1. Les dépenses d'investissement

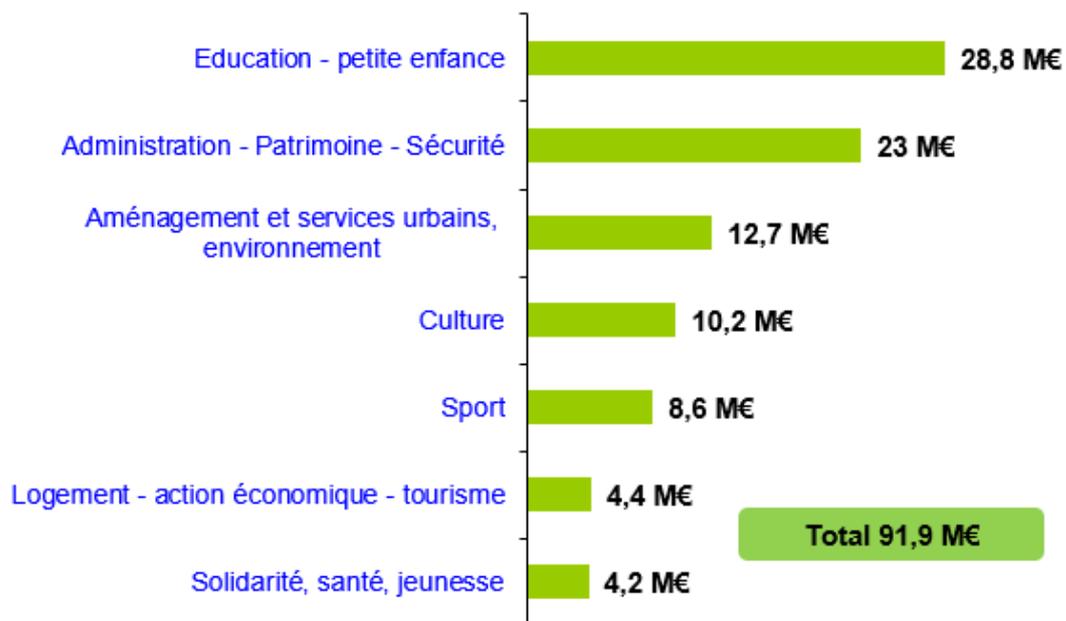
Les dépenses réelles

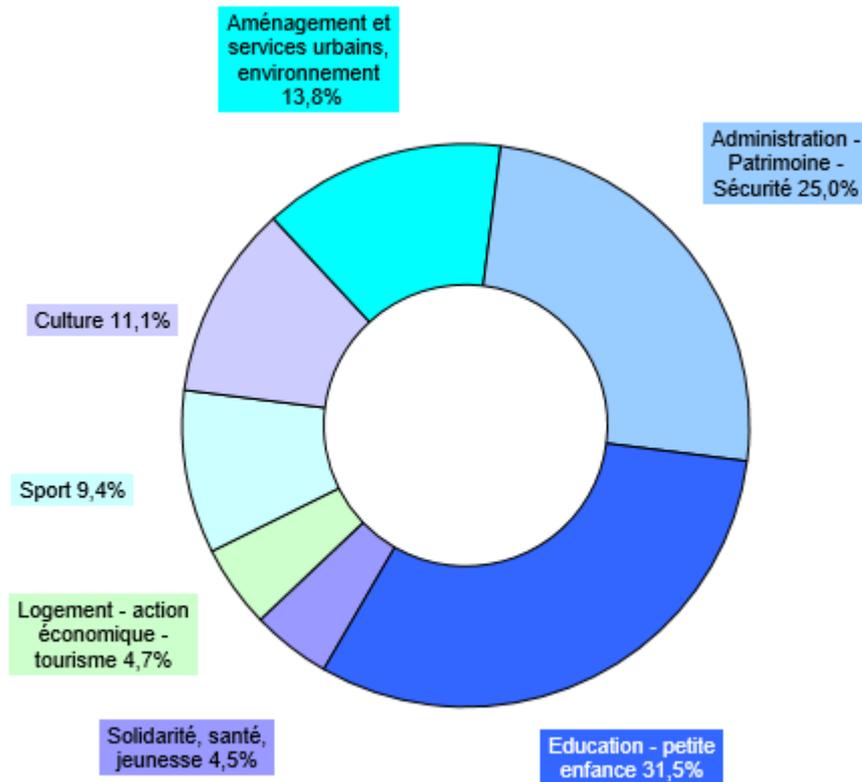
Composées des crédits d'équipement, des mouvements financiers et des dépenses imprévues, les dépenses réelles d'investissement 2021 se sont élevées à **133,5 M€**

Les dépenses d'investissement opérationnelles

Les dépenses opérationnelles d'équipement représentent **91,9 M€**, soit 68,8 % des dépenses réelles de la section d'investissement, en baisse de 1,2 M€ (- 1,2 %) par rapport au montant réalisé en 2020. Rapportées à leur prévision, les dépenses d'investissement opérationnel présentent un taux de réalisation de 77 %.

Ces dépenses peuvent être détaillées par secteur :





Les secteurs de l'éducation et de la petite enfance à **28,8 M€**

31,5 %

Les montants les plus importants de ce poste de dépenses concernent notamment le groupe scolaire du Hohberg (4,4 M€), la restructuration des écoles maternelle et primaire G. Doré (2,5 M€), la rénovation de l'école du Schluthfeld (2,3 M€), l'école Gutenberg (1,6 M€), le nouveau groupe scolaire Mentelin (1,4 M€), le groupe scolaire du Stockfeld (1,2 M€), la mise aux normes du groupe scolaire Reuss (1 M€), le nouveau groupe scolaire de la Meinau (0,8 M€), et les travaux dans les

restaurants scolaires (6,5 M€). Ces travaux dans les écoles ont nécessité l'acquisition de bâtiments modulaires pour 0,3 M€.

Par ailleurs, 3,9 M€ ont servi à financer les autres interventions et les petits travaux dans les écoles, et 0,7 M€ pour la mise en sécurité des établissements de la petite enfance.

Enfin, 0,5 M€ ont été dépensés pour l'installation de sirènes attentats et de visiophones dans les différentes écoles

Le secteur administration - patrimoine - sécurité à **23 M€**

25 %

On retrouve dans ce secteur le remboursement de dépenses avancées par l'Eurométropole, à savoir l'équipement informatique (4,3 M€) et les travaux sur le site Etoile et le centre administratif (1 M€). En outre, ce poste intègre notamment les travaux sur les bâtiments municipaux (5,5 M€), la rénovation de l'immeuble rue de Lausanne (2,2 M€), l'acquisition et la réparation des véhicules et engins (2 M€),

les avances versées à Habitation moderne pour les travaux effectués sur le patrimoine en gestion déléguée (1,8 M€), les travaux sur les lieux et édifices culturels (1,1 M€), les travaux de mise en sécurité de l'hôtel de ville et de l'immeuble de la Bourse (0,8 M€), la rénovation énergétique du patrimoine municipal (0,5 M€), et les travaux relatifs au nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) (0,4 M€).

Le secteur aménagement et services urbains, environnement à 12,7 M€**13,8 %**

Il inclut les opérations d'aménagement portées par la Ville de Strasbourg, pour un montant de **3,9 M€**. Il s'agit notamment :

- de l'aménagement lié à la création du quartier d'affaires au Wacken (1,4 M€),
- des acquisitions foncières et immobilières à hauteur de 1,3 M€.
- des travaux sur les espaces extérieurs des logements sociaux pour 0,3 M€.
- de l'aménagement du secteur de la Porte des Romains (0,1 M€).
- des travaux pour les parcs naturels urbains (0,1 M€).

Ce poste comprend par ailleurs les travaux sur l'espace public pour les compétences municipales (espaces verts, éclairage) à hauteur de **8,8 M€**, dont notamment :

- la végétalisation/déminéralisation à hauteur de 3,1 M€, dont 1,6 M€ pour les cours d'écoles et 0,4 M€ pour l'extension et le renouvellement du patrimoine arboré.
- divers projets d'investissements dans les espaces verts pour 2,4 M€, dont 0,9 M€ d'aménagement et 0,7 M€ de travaux de rénovation des jardins familiaux.
- l'éclairage public (2 M€), dont 1,1 M€ de crédits annuels incluant la mise aux normes du patrimoine, 0,8 M€ d'accompagnement des projets de voirie et 0,1 M€ pour les extensions du tramway.
- des travaux dans les quartiers ANRU pour 0,8 M€, dont 0,6 M€ au Neuhof.

Le secteur de la culture à 10,2 M€**11,1 %**

Les principaux projets financés sur ce poste de dépenses sont les travaux de la partie Haute école des arts du Rhin au sein de la Manufacture (2,1 M€), les travaux sur le site de l'ancienne COOP (1,9 M€), la restructuration du musée zoologique

(1,6 M€), et des travaux à la Cité de la musique et de la danse (1 M€).

Le reste des crédits consommés (2,3 M€) a bénéficié au secteur culturel via divers travaux dans les équipements culturels et des acquisitions de matériel.

Le secteur du sport à 8,6 M€**9,4 %**

Dans ce domaine, ont notamment été consacrés 3,4 M€ aux équipements sportifs relatifs au NPNRU (dont le gymnase Canardière pour 1,9 M€, le stade Walter pour 1 M€ et la salle de boxe à l'Elsau pour 0,5 M€), 1 M€ aux terrains synthétiques, 0,7 M€ pour le club-house du

stade Jean Nicolas Muller, 0,6 M€ pour la salle de gymnastique Le Grand à Neudorf, et 0,3 M€ aux gymnases.

Par ailleurs, 0,6 M€ ont été versés à la SPL des Deux Rives pour le financement annuel des Bains municipaux.

Le secteur logement – action économique - tourisme à 4,4 M€**4,7 %**

Ce poste comprend principalement le versement d'une subvention d'équipement de la Ville à l'Eurométropole pour le parc des expositions (PEX) à hauteur de 2,5 M€, l'aménagement du

champ de foire pour la foire Saint Jean (1,4 M€), et des aides à l'investissement dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (0,3 M€).

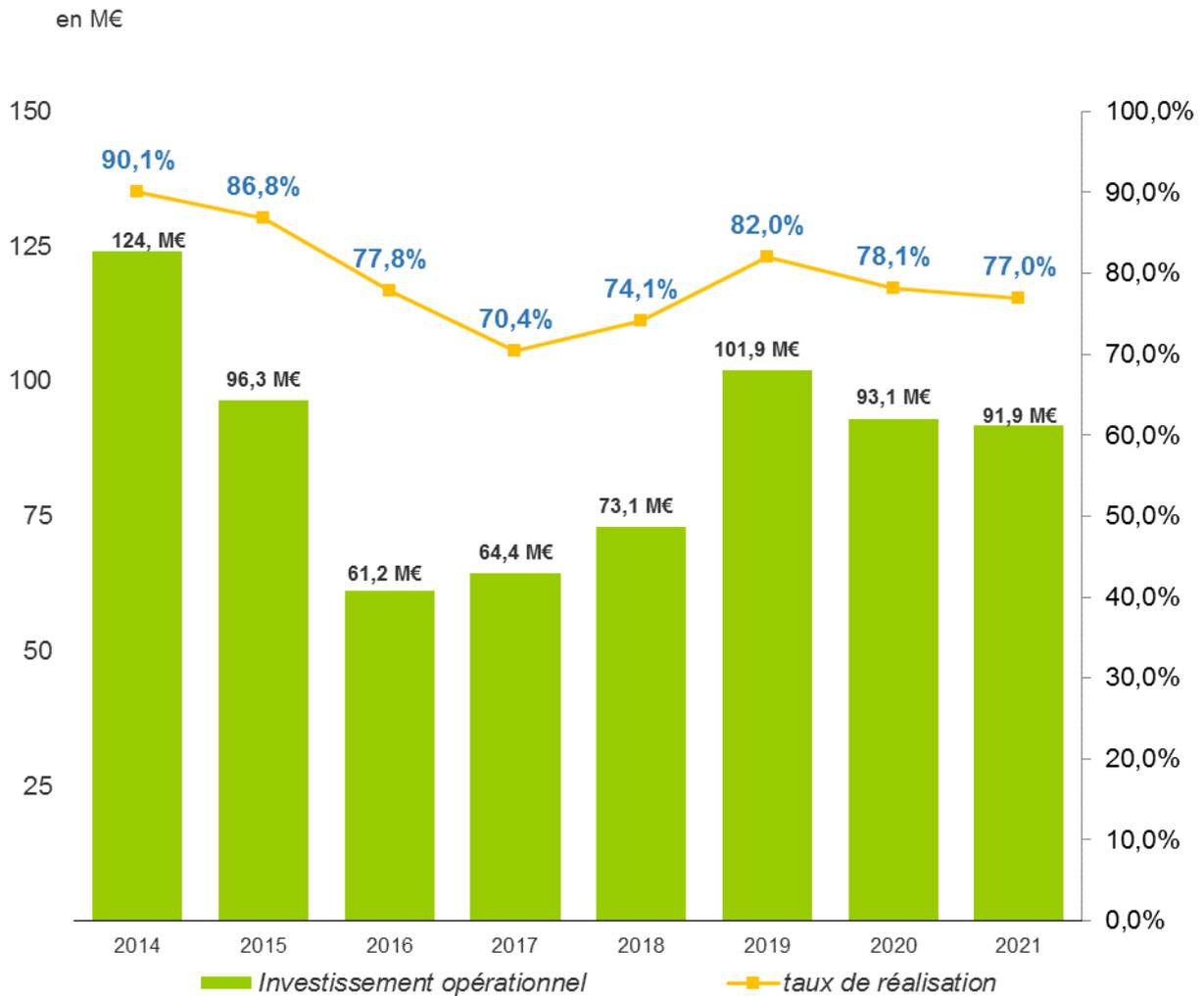
Le secteur de la solidarité, santé, jeunesse à 4,2 M€

4,5 %

Ce poste comprend principalement la maison de service du Port du Rhin (1,4 M€) et la rénovation des centres socioculturels (1,2 M€), les travaux à la maison du sport

santé (0,4 M€), à la maison des services du Conseil des XV (0,2 M€), ainsi que des subventions pour les maisons urbaines de santé (0,3 M€).

Évolution des dépenses d'investissement depuis 2014 en M€



Les dépenses financières

Les mouvements financiers réels en dépenses s'élèvent à **24,4 M€** et concernent les emprunts et dettes assimilées du chapitre 16, ainsi que les immobilisations financières du chapitre 27 et des remboursements d'indus de taxe d'aménagement au chapitre 10.

Un chapitre est consacré à la dette (page 49 et suivantes).

Les mandatements les plus importants concernant les mouvements financiers sont les suivants :

- emprunts et dettes assimilés : les échéances de remboursement en capital des emprunts bancaires contractés par la Ville au cours des exercices précédents, à hauteur de 22,8 M€
- participations : versement au capital de LOCUSEM à hauteur de 0,8 M€
- autres immobilisations financières (0,6 M€) : versement de deux avances budgétaires de 0,3 M€ à la Caisse des écoles et au Crédit municipal.

Les dépenses imprévues

Inscrites à hauteur de 6 k€, elles ne donnent lieu à aucune exécution mais permettent d'abonder toutes les autres natures budgétaires, quel que soit leur chapitre de vote, afin de faire face à des dépenses qui ne pouvaient pas être anticipées et couvertes par les inscriptions budgétaires.

Ce type de virement s'apparente à une décision budgétaire et revêt un caractère d'acte réglementaire : à ce titre, il est soumis au contrôle de légalité pour son exécution et doit faire l'objet d'une information, *a posteriori*, au Conseil municipal. Les dépenses imprévues n'ont pas été sollicitées en 2021.

Les dépenses d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre en dépenses retracent, pour un montant total de **2,7 M€**, les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites opérations patrimoniales, pour 2,7 M€, et les opérations d'ordre de transfert entre sections, pour 6 k€.

Ces opérations, toujours équilibrées en dépenses et en recettes, correspondent à

des écritures comptables au sein de la seule section d'investissement.

En 2021, les opérations patrimoniales n'ont pratiquement concerné que le remboursement des avances versées dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage et les régularisations comptables des avances versées dans le cadre de l'exécution des marchés de travaux.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement

D'un montant de **104,2 M€**, les recettes réelles d'investissement sont principalement composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé (21,7 M€), des emprunts contractés dans l'année (55 M€), des subventions diverses reçues (8,8 M€) et des dotations et fonds divers (14,2 M€).

L'excédent de fonctionnement capitalisé

Les réserves inscrites au compte 1068 pour un montant de **21,7 M€** représentent la part du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en 2020, qui a été affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2021.

Les emprunts et dettes

Des emprunts ont été souscrits à hauteur de 55 M€ en 2021 (la gestion de la dette est détaillée à partir de la page 49).

Les dotations et fonds divers

D'un montant total de **14,2 M€**, les dotations perçues par la Ville de Strasbourg comprennent notamment :

- le remboursement du FCTVA relatif aux dépenses d'investissement réalisées en 2019, pour un montant de 12,4 M€

- la taxe d'aménagement (1,8 M€), perçue sur toute opération de construction, reconstruction ou agrandissement des bâtiments de toute nature et reversée pour moitié par l'Eurométropole à la Ville de Strasbourg pour les opérations réalisées sur le territoire de la ville.

Les subventions d'investissement reçues

La Ville de Strasbourg a perçu en 2021 **8,8 M€** de subventions en provenance de divers partenaires, soit un taux de réalisation de 85 % de la prévision budgétaire.

Les principaux partenaires de la Ville sont l'Etat, qui a versé 5 M€ (notamment le financement des écoles pour 1,3 M€ et de projets NPNRU pour 1,3 M€), la Collectivité européenne d'Alsace (1,8 M€), la Région Grand Est (0,6 M€), et la CAF (0,9 M€).

Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre retracent, pour un montant total de **25 M€**, trois types d'opérations regroupées dans des chapitres globalisés particuliers :

- chapitre 040 : les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement ;
- chapitre 041 : les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (les opérations patrimoniales) ;
- chapitre 021 : le virement de la section de fonctionnement, qui ne donne pas lieu à réalisation.

Les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement

Les opérations de transfert entre sections regroupent les écritures suivantes :

- Différences sur réalisations d'immobilisations : ces écritures, passées sur les chapitres 19, 20 et 21, enregistrent les mouvements relatifs aux écritures de cessions d'immobilisations.

Les 2,9 M€ enregistrés en recettes sont répartis entre la valeur nette comptable des immobilisations cédées (2,9 M€) et les plus-values (32 k€) de cessions d'immeubles.

- Amortissements des immobilisations : les 19 M€ représentent l'annuité d'amortissement des biens acquis jusqu'au 31 décembre 2020 (pour 11,1 M€) et l'amortissement des subventions d'investissement versées jusqu'au 31 décembre 2020 (pour 7,9 M€).

- Amortissement des charges 2020 liées à la crise de la COVID-19 pour 0,3 M€, avec un étalement de la charge sur 5 ans, faculté introduite par la loi de finances rectificative de juillet 2020

Les opérations patrimoniales

Ces opérations correspondent à des écritures comptables au sein de la seule section d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes. Elles se sont élevées en 2021 à **2,7 M€**

Le virement de la section de fonctionnement

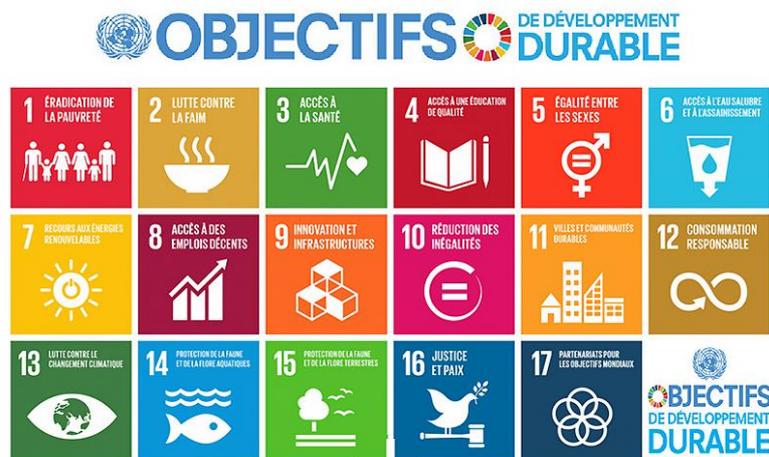
L'inscription budgétaire votée en 2021 pour le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement était de 5,4 M€.

Simple prévision, cette inscription budgétaire ne donne pas lieu à une exécution.

C. Analyse ODD et I4CE de l'investissement opérationnel

La répartition de dépenses d'équipement par objectifs de développement durable (ODD)

En septembre 2015, les 193 états membres de l'ONU ont adopté 17 objectifs de développement durable (ODD) qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteurs et multi-échelles. C'est un agenda à l'horizon 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Ces 17 objectifs de développement durable forment un cadre de suivi universel décliné en 169 cibles et associées à près de 240 indicateurs de suivi.



La France a adopté sa propre feuille de route le 20 septembre 2019 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030¹. Elle distingue 6 priorités :

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

¹ <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030>

Un premier « État des Lieux de la France 2020 – Transformer la société par les objectifs de développement durable » a été publié le 1^{er} décembre 2021.² Il identifie les questions prioritaires pour la société dans le but de dresser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

Strasbourg s'inscrit dans cette dynamique depuis 2018 et a décidé de territorialiser ce cadre des ODD, convaincue, d'une part, de la nécessité d'une approche transversale large pour construire la ville de demain et consciente, d'autre part, que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telle que l'urgence climatique. Le principal levier de l'action, constitué par le budget, a fait l'objet d'un développement méthodologique interne unique mais remarqué au niveau national et international. Elle a donné lieu à une fiche de bonne pratique sélectionnée par l'ONU.

Cette méthode nécessite au préalable d'avoir défini une cartographie de l'action propre à chaque territoire en ne retenant parmi les 169 cibles onusiennes que celles qui sont actionnées par la collectivité. Ainsi, à Strasbourg, ce sont 125 cibles qui sont mises en œuvre, soit 74% des cibles internationales. Parfois, celles-ci peuvent être réécrites en fonction des objectifs politiques locaux. Ensuite, cette base a été complétée par des cibles dites « locales » car politiquement importantes pour le territoire mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Elles sont insérées dans un objectif, numérotées en fin de liste des cibles numéraires.

- ✓ 3.10 : « Lutter contre les nuisances sonores ».
- ✓ 3.11 : « Développer l'activité physique pour favoriser l'épanouissement des jeunes, le bien-être de tous et l'espérance de vie des personnes fragiles ou en rémission de maladie ».
- ✓ 8.11 : « Favoriser le rayonnement européen et international de Strasbourg et de son territoire »
- ✓ 11.10 : « Développer les mobilités actives »
- ✓ 16.11 : « Assurer la sécurité publique et civile »

Enfin, soutenant la revendication internationale pour la création d'un ODD dédié à la culture et au regard de l'importance de cet enjeu, à Strasbourg comme en France, le 18^e ODD "Accès à la culture", a été créé.

La cartographie budgétaire ODD du territoire s'appuie sur cet état de l'action, pour transposer les investissements et le budget de fonctionnement annuels vers les 138 cibles d'action locale et leurs 18 ODD de la manière suivante :

1. Relier la dépense aux cibles : sur la base de la liste des inscriptions budgétaires, chaque ligne de crédit est reliée à 1 ou 2 ou 3 cibles correspondantes. La première cible est dite « cible principale », les autres sont des « cibles secondaires ». La cible principale est déterminée en fonction de la vocation finale de l'opération. Les cibles secondaires sont déterminées en fonction d'un ou deux impacts complémentaires de la dépense sur d'autres cibles, identifiés effectivement par la nature du projet.
2. Affecter les montants : le montant de la ligne de crédit budgétaire est réparti de manière proportionnelle aux ODD ciblés. Il s'agit bien d'une répartition non comptable des crédits mais proportionnelle avec prime majoritaire selon une des règles les plus appliquées en politique, la Loi d'Hondt. Ainsi, la première cible, dite principale, se voit affectée de 50 % du montant de la ligne de crédit. Les 50 % restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale). Cela donne la répartition proportionnelle suivante :

² https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-le-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?_lg=fr-FR

Nb de cibles liées	Cible principale	Cibles secondaire 1	Cible secondaire 2
1	100 %		
2	75 %	25 %	
3	66,6 %	16,6 %	16,6 %

Vous trouverez ci-dessous le tableau détaillant la part des ODD pour les investissements opérationnels :

ODD	Montant	Pourcentage	Programme
02 - Lutte contre la faim	4 859 682	5,29%	1168 Restauration scolaire Finkwiller + Extension
			1170 Restauration scolaire Schluthfeld
			1169 Restaurant GS Erkmann Chatrian + parachèv. MES/m aux normes
			1245 Maison du Sport Santé
			117 Travaux de rénovation/transformation des jardins familiaux
04 - Accès à une éducation de qualité	17 454 651	18,99%	793 Mise en sécurité Gpe scolaire Hohberg
			23 Interventions sur le patrimoine scolaire
			798 Restructuration et extension EE et EM G.Doré
			1273 Extension / Restructuration EM Gutenberg
			1204 Rénovation et mise en sécurité Ecole du Schluthfeld
07 - Recours aux énergies renouvelables	3 749 969	4,08%	793 Mise en sécurité Gpe scolaire Hohberg
			153 Mise aux normes du patrimoine - éclairage public
			798 Restructuration et extension EE et EM G.Doré
			1182 Rénovation et extension Salle de Gym. Le Grand (Neudorf)
			1204 Rénovation et mise en sécurité Ecole du Schluthfeld
08 - Travail décent et croissance économique	6 674 357	7,26%	1249 Wacken Europe Parc des Expositions
			1339 Champ de Foire permanent Foire St Jean
			1173 Composante ESAD - Manufacture
			1034 Wacken Europe QAI 1 -Aménagement Quartier d'affaire Européen
			7045 Aide à l'investissement emploi et économie solidaire
09 - Industrie, innovation et infrastructures	6 571 081	7,15%	7016 Participation ville - dépenses informatiques
			1175 Restructuration du musée zoologique
			1249 Wacken Europe Parc des Expositions
			1193 Réhabilitation du bâtiment "La Cave à vin"
			1194 Réhabilit. du bâtiment "L'Union sociale" Réserve des musées
10 - Réduction des inégalités	8 648 209	9,41%	1153 NPNRU - Meinau - Gymnase Canardière
			1185 NPNRU - Neuhof - Stade Walter
			1189 Mise aux normes CSC Elsau
			1283 Club house Stade Jean Nicolas Muller
			1168 Restauration scolaire Finkwiller + Extension
11 - Villes et communautés durables	12 711 723	13,83%	1139 Maîtrise d'ouvrage déléguée / Ville de Strasbourg
			785 Acquisitions foncières et immobilières
			1265 Programme d'acquisition 2020 - Parc véhicules
			105 Travaux et matériel pour l'aménagement des espaces verts
			1105 Projets spécifiques espaces verts Strasbourg
13 - Lutte contre le changement climatique	9 611 208	10,46%	1145 Travaux patrimoniaux sur bâtiments municipaux
			1294 Végétalisat°/Déminalisat° Ter Ville Strasb - cours d'école
			1243 Installations climatiques -Cité de la Musique et de la Danse
			793 Mise en sécurité Gpe scolaire Hohberg
			1168 Restauration scolaire Finkwiller + Extension
16 - Justice et paix	12 385 193	13,48%	1145 Travaux patrimoniaux sur bâtiments municipaux
			1241 Rénovation immeuble 18 rue de lausanne
			7016 Participation ville - dépenses informatiques
			1252 Remboursement à l'Eurométropole travaux spécifiques CA
			122 Travaux de réfection et d'aménagement sur patrimoine public
18 - Culture	4 032 829	4,39%	1194 Réhabilit. du bâtiment "L'Union sociale" Réserve des musées
			82 Acquisition et restauration de collections pour les musées
			1035 Wacken Europe QAI 1 - Reconstruction et équipement Maillon
			1229 Equipement des magasins des réserves des musées à la COOP
			1175 Restructuration du musée zoologique
Autres ODD (inférieurs à 3%)	5 212 848	5,67%	1155 Maison de service du Port du Rhin (1ère Phase)
			1214 ANRU Neuhof - Espaces publics Marschallhof
			1294 Végétalisat°/Déminalisat° Ter Ville Strasb - cours d'école
			1265 Programme d'acquisition 2020 - Parc véhicules
			1153 NPNRU - Meinau - Gymnase Canardière
	91 911 749	100%	

Le classement selon les piliers du mandat est le suivant :

SOLIDARITÉ, lien social, vie quotidienne

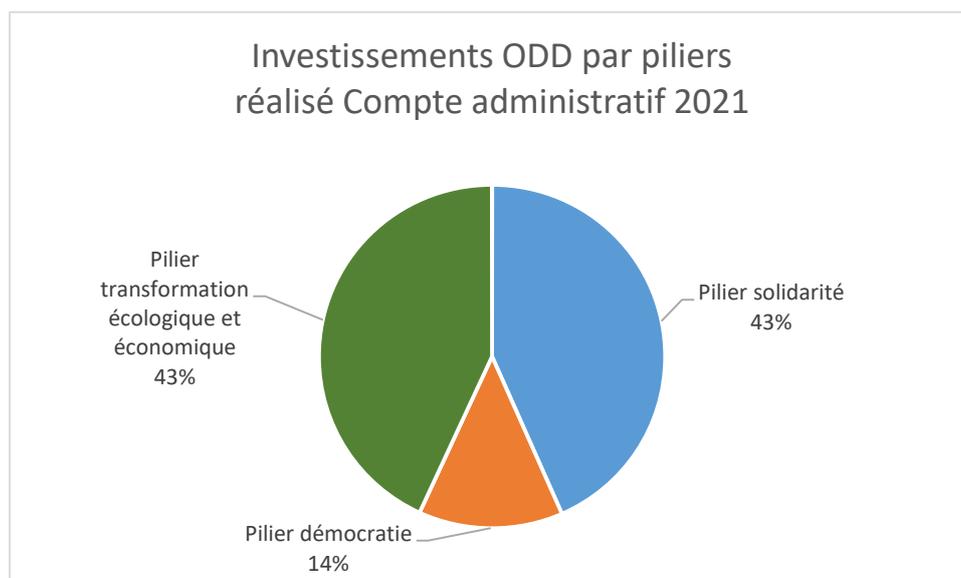


DÉMOCRATIE, territoire, Europe



TRANSFORMATION écologique et économique





➤ **Pilier Solidarité (ODD 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 10 – 18)**

Ce pilier bénéficie de plus de **39,9 M€** d'investissements, soit 43 % du budget d'investissement global. L'éducation y tient la première place, avec 17,5 M€ réalisés, liés notamment aux projets du groupe scolaire du Hohberg (2,9 M€), des écoles Gustave Doré (1,7 M€), de l'école maternelle Gutenberg (1,6 M€) ou encore de l'école du Schluthfeld (1,5 M€). L'éducation est suivie par la réduction des inégalités à 8,6 M€ comprenant les projets sportifs comme le gymnase de la Canardière (1,3 M€), le stade Walter (0,7 M€) et la mise aux norme du centre socio-culturel (CSC) de l'Elsau (0,6 M€). L'ODD 2 « Lutte contre la faim », doté de 4,9 M€ comprend les projets de restauration scolaire Finkwiller (1,9 M€), de l'école du Schluthfeld pour 1,4 M€ et du groupe scolaire Erckmann Chatrian (1 M€). L'ODD 18 culture s'élève à 4 M€ et comprend les projets liés à la COOP (bâtiment union sociale à 0,6 M€ et réserves des musées à 0,3 M€) ainsi que le solde de l'opération de construction du Maillon (0,5 M€).

➤ **Pilier Démocratie, territoire et Europe (ODD 16 et 17)**

Ce pilier rassemble **12,4 M€** ce qui représente 14 % du budget global. Ces sommes sont entièrement ciblées vers l'ODD 16 « Paix et justice » et la part essentielle revient au développement des services publics concernant les travaux sur les bâtiments municipaux (4,1 M€) ou d'une part de remboursement des dépenses d'investissement informatique à l'Eurométropole (1,1 M€). Cet ODD est complété par des travaux sur des bâtiments appartenant à la Ville comme le 18 rue de Lausanne (2,2 M€).

➤ **Pilier Transformation écologique et économique du territoire (ODD 6 – 7 – 8 – 9 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15)**

Ce pilier cumule plus de **39,6 M€**, soit 43 % du budget d'investissement opérationnel total réalisé en 2021. La part prépondérante est contenue dans l'ODD 11 « Ville et communautés durables » avec 12,7 M€, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée (1,5 M€) ou les acquisitions foncières et immobilières (1,3 M€). L'ODD 7 « Recours aux énergies renouvelables » et 13 « Lutte contre le changement climatique » regroupées sont dotés de 13,7 M€ et comprennent les parts de rénovation énergétiques dans la

rénovation des bâtiments ainsi que les projets liés à la végétalisation. Les ODD 8 « Travail décent et croissance économique » et 9 « Industrie innovation et infrastructures », d'un montant global de 13,2 M€, comprennent les projets structurants comme la part Ville du Parc des expositions (1,9 M€) et ses aménagements associés (1,7 M€), les travaux pour le champ de foire au Wacken (1,4 M€), l'installation de la HEAR à la Manufacture (1,4 M€), la restructuration du musée zoologique (1,1 M€) ainsi que la part principale des dépenses informatique de la Ville (3,2 M€).

L'évaluation climat du budget (méthode I4CE)

L'institut de l'économie pour le climat (I4CE pour *Institute for Climate Economics*) est un think tank français spécialisé dans la finance verte. Cette structure est née de la fusion des experts de la Caisse des dépôts et consignations (CDC Climat Recherche) et de l'Agence française de développement. Elle a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq autres collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Ville et Métropole européenne de Lille, Ville de Paris, Grand Lyon), l'Ademe, EIT Climate-KIC, France urbaine et l'Association des maires de France.

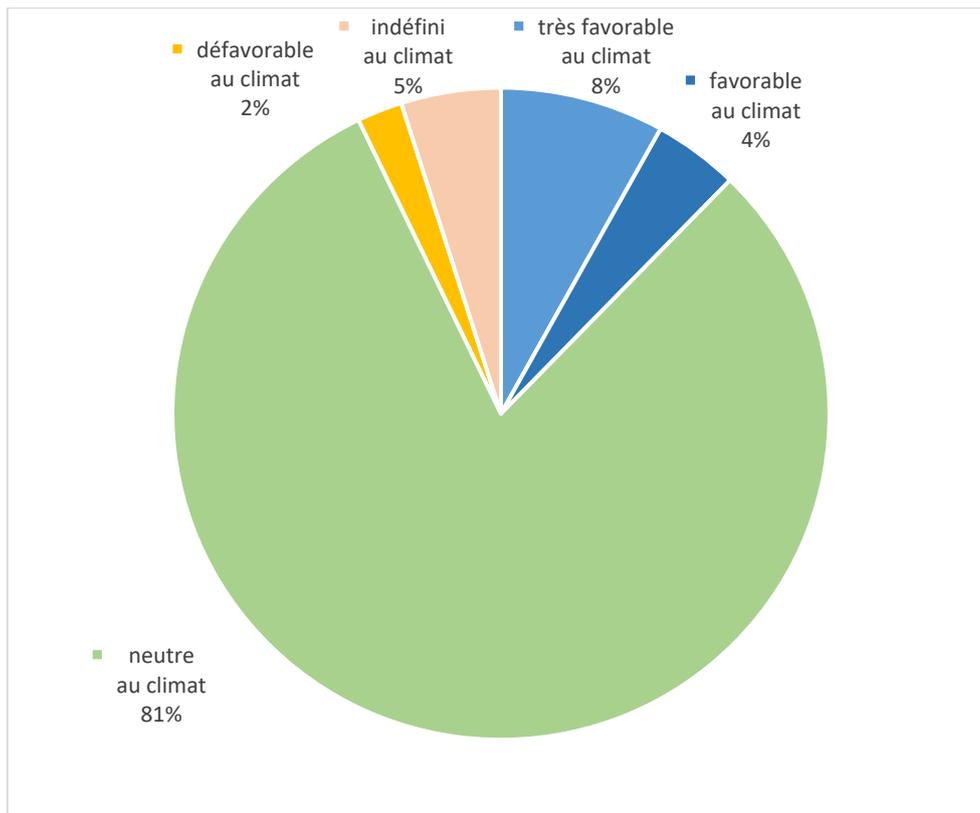
Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions mesurées considérées comme « très favorables », « favorables », « neutres » ou « défavorables » pour le climat. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

La méthode I4CE vise à répondre à une seule question : est-ce que la dépense inscrite sur cette ligne va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ? L'objectif est qu'un maximum de dépenses soient favorables ou neutres.

Dans la continuité du budget primitif (BP) 2021 de la ville de Strasbourg, les dépenses d'investissement opérationnelles du compte administratif 2021 ont été analysées.

Principaux résultats pour la ville de Strasbourg / CA 2021 investissements

L'application de la méthode sur le budget principal permet d'obtenir les résultats suivants :



Les dépenses d'investissement considérées comme « **très favorables** » s'élèvent à **7,4 M€** soit 8 % du total des investissements. Elles concernent principalement les rénovations des bâtiments municipaux (la méthode considère que 15 % des montants liés à la réhabilitation globale sont dédiés à l'amélioration des dépenses énergétiques et de fait classés « très favorables », le reste étant « neutre » pour le climat), le programme d'acquisition de véhicules propres et les projets d'éclairage public. Ces opérations constituent une réelle avancée dans l'atteinte des objectifs du plan climat de la Ville.

Les dépenses considérées comme « **plutôt favorables** » s'élèvent à **3,9 M€** soit 4 % du total des investissements. Elles concernent principalement les opérations de déminéralisation des cours d'école et d'espaces publics, l'acquisition de matériel informatique performant (en remplacement de matériel énergivore) ainsi que divers travaux liés aux espaces verts.

Les dépenses considérées comme « **neutres** » s'élèvent à **74,1 M€** soit 81 % du total des investissements. Ces dépenses sont la majorité des dépenses d'investissement de la Ville. Elles concernent par exemple les dépenses liées à la construction ou l'amélioration fonctionnelle des bâtiments (Groupes scolaires Doré, Hohberg, Mentelin, Schluthfeld... les centres socio-culturels, les mises aux normes diverses et les 85 % complémentaires liés aux opérations de rénovation), les acquisitions foncières et immobilières, les opérations sportives (terrains, gymnases, matériel...) ou culturelles (réserves des musées, Maillon, Cave à vin, etc.). Ces opérations sont globalement « neutres » car elles n'ont pas d'impact significatif sur le climat.

Les dépenses considérées comme « **défavorables** » **s'élèvent à 2 M€**, soit 2 % du total des investissements. Elles concernent principalement l'acquisition de véhicules diesel, essence ou peu performants (véhicules spécifiques...), une partie des dépenses informatiques et équivalentes (plan numérique des écoles, reprographie...) courantes et les dépenses liées à la voirie ou l'usage de la voiture.

Les dépenses considérées comme « **indéfinies** » **s'élèvent à 4,5 M€**, soit 5 % du total des investissements. D'un point de vue méthodologique, certaines dépenses sont classées en « indéfinies » lorsque l'appréciation n'est pas tranchée sur l'impact climatique (certaines études affirment un bénéfice pour la réduction des gaz à effet de serre, d'autres sources mentionnent au contraire un éco-bilan défavorable). Une analyse plus poussée, au cours des années à venir, devrait permettre de réduire la part de cette catégorie.

III. LA DETTE

A. La dette propre

L'encours de la dette

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette de la Ville de Strasbourg s'élevait à 273,6 M€ contre 241,4 M€ à la clôture de l'exercice 2020.

L'augmentation de la dette au cours de l'exercice 2021 résulte de la différence entre les mouvements suivants :

En dépense :

- les amortissements contractuels en capital de l'exercice 2021, à hauteur de **22,8 M€** versés aux établissements prêteurs.

En recettes :

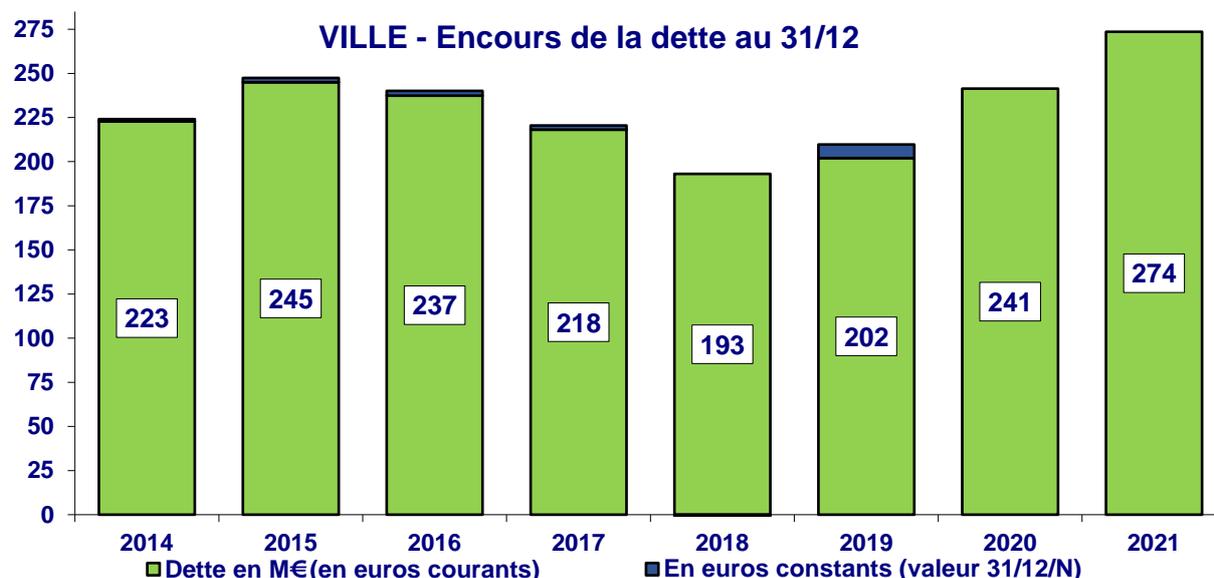
- la réalisation de **55 M€** d'emprunts nouveaux à long terme. Ces emprunts ont été contractés dans les conditions suivantes :
 - **10 M€** souscrits auprès du Crédit agricole au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,27 %, soit un taux de 0,27 % pour la 1^{ère} échéance pour une durée de

15 ans, contrat souscrit en 2021 avec une phase de mobilisation de 12 mois,

- **20 M€** souscrits auprès de l'Agence France locale au taux d'intérêt fixe égal à 0,58 %, pour une durée de 15 ans,
- **7 M€** souscrits auprès d'Arkéa au taux fixe égal à 0,47 %, pour une durée de 15 ans,
- **3 M€** souscrits auprès d'Arkéa au taux fixe égal à 0,47 % avec possibilité d'obtenir une bonification de 0,04 % par an sur 5 ans en fonction de critères extra financiers, pour une durée de 15 ans,
- **15 M€** souscrits auprès de la Société générale (sur un montant de 20 M€ contractualisés) avec une phase de mobilisation de 4 mois au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,28 %, pour une durée de 20 ans.

La dette par habitant est passée de 848 €/h au 31 décembre 2020 à 951 €/h au 31 décembre 2021.

N.B. : à titre de comparaison, au 1er janvier 2021 (données CA 2021 des grandes villes non encore connues) la moyenne des 24 plus grandes villes françaises était de 1 136 €/h.



Le service de la dette

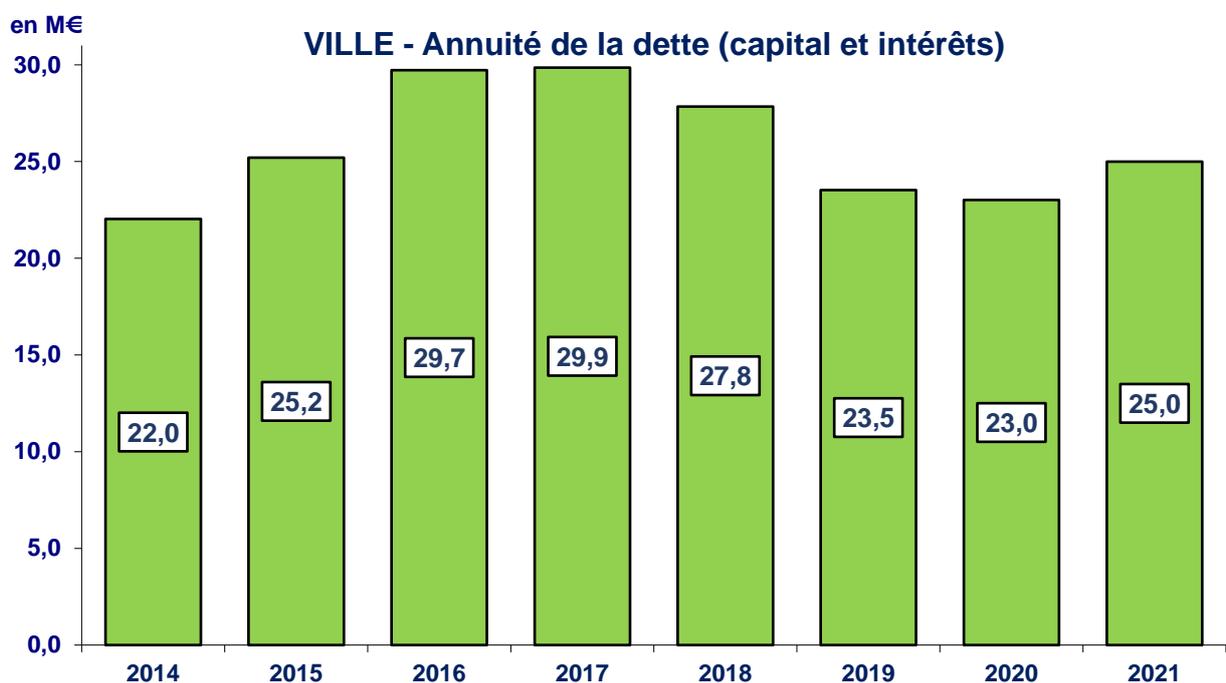
En terme de charge de la dette, les annuités en 2021 se sont élevées à **25 M€**, dont **2,4 M€** d'intérêts réglés à l'échéance et **- 0,205 M€** d'intérêts courus non échus (ICNE). Par ailleurs, il faut rajouter 10 K€ d'intérêts sur lignes de trésorerie.

La charge ramenée à l'habitant strasbourgeois s'établit ainsi à 86,9 €/hab.

Ainsi qu'il apparaît dans l'annexe consacrée aux ratios, la charge totale de la

dette, y compris la comptabilisation des ICNE imposée par la M 14, représente 6,05 % des recettes réelles de fonctionnement contre 5,77 % au compte administratif 2020.

Ce ratio est la conséquence des niveaux de taux sur les marchés et le fruit d'un travail de refinancement et de restructuration mené sur la dette au fil des ans, ayant permis d'obtenir **un taux d'intérêt moyen de 0,93 % en 2021** (1,12 % à fin 2020).



La gestion de la dette et de la trésorerie

Les types de prêts

Suite à la crise de 2008 et notamment au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés aux variations de taux ou de devises, il a été mis en place la Charte Gissler ou « Charte de bonne conduite ».

Les établissements bancaires signataires de la Charte se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités des produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités se sont engagées à communiquer davantage sur leur politique d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, les collectivités sont désormais tenues de détailler leurs encours de dette selon la classification de risques suivante :

Indices sous-jacents	
1	Indices zone euro.
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.
3	Ecart d'indice zone euro.
4	Indices zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice zone euro.
5	Ecart d'indices hors zone euro.
6	Autres indices.

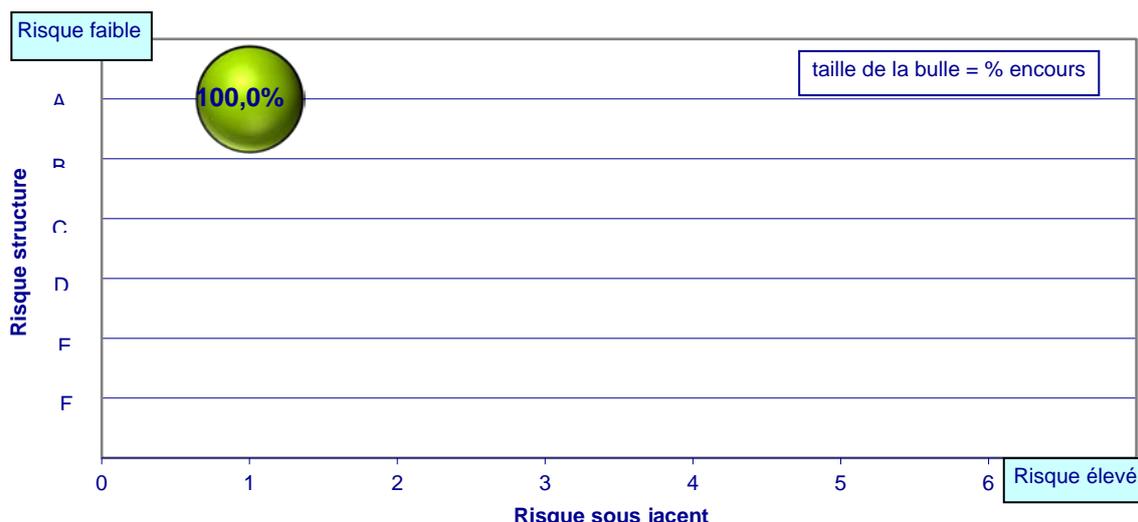
Structures	
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
C	Option d'échange (swaption).
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
E	Multiplicateur jusqu'à 5.
F	Autres types de structures.

Cette classification distingue 2 risques :

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon un degré de risque allant de 1 à 6 où 1 représente le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F où A représente le risque le plus faible.

Pour ce qui concerne la dette de la Ville, le portefeuille est constitué à **49 % de taux fixes et à 51 % de taux indexés.**

La classification pour la Ville de Strasbourg est la suivante au 31 décembre 2021 :



La Ville de Strasbourg dispose de 37 contrats, soit désormais **100 %** de son encours, (contre 99,4 % à fin 2020) classés en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts indexés et fixes.

La Ville de Strasbourg n'a dans son portefeuille aucun emprunt dit "toxique".

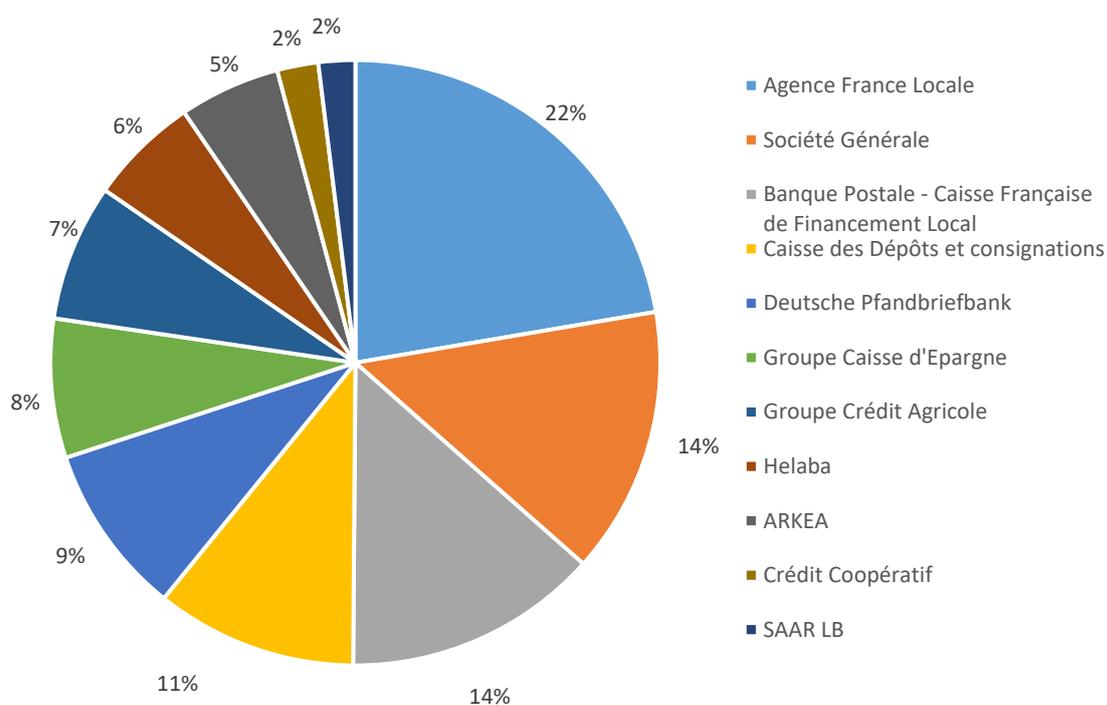
Elle bénéficie **d'un taux moyen de 0,93 %** au 31/12/2021, sachant que 96 % de son encours a un taux inférieur à 3 % et que 4 % de son encours a un taux entre 3 % et 5 %. En comparaison, le taux moyen au 31/12/2021 qui ressort de l'Observatoire de Finance Active pour le panel des collectivités (1 213 collectivités) est de 1,72 %.

Les conditions de chacun des prêts souscrits sont détaillées dans le tableau suivant :

N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market au 31/12/2021	Capital	Encours au 31/12/2021	Intérêt	Amortissement	Annuité
103	2010	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 1M	0,55	0,00	M	A1	-25 943,90	10 000 000,00	2 666 667,00	14,17	666 666,00	666 680,17
104	2010	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR12M	0,30	0,00	A	A1	-19 430,60	10 000 000,00	2 666 667,00	6 150,93	666 666,00	672 816,93
31067	2010	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 3M	0,39	0,00	T	A1	-19 453,07	10 000 000,00	2 333 333,22	0,00	666 666,68	666 666,68
37069	2010	SFIL CFFL (ex DEXIA)	15	EURIBOR 1M	0,43	0,00	M	A1	-19 344,91	10 000 000,00	2 666 666,63	0,00	666 666,67	666 666,67
TOTAL : Emprunts multi-index									-84 172,47	40 000 000,00	10 333 333,85	6 165,10	2 666 665,35	2 672 830,45
105	2013	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	1,55	1,002	T	A1	-252 446,88	10 000 000,00	4 666 666,67	52 310,69	666 666,66	718 977,35
106	2021	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,27	0,27	T	A1	-304 645,37	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
401	2020	ARKEA	15	EURIBOR 12M	0,50	0,50	A	A1	-201 528,81	5 000 000,00	4 666 666,67	25 277,78	333 333,33	358 611,11
700	2013	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	EURIBOR 3M	1,57	1,021	T	A1	-264 067,37	10 000 000,00	4 666 666,56	53 116,49	666 666,68	719 783,17
701	2014	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	EURIBOR 3M	1,30	0,757	T	A1	-256 011,88	10 000 000,00	5 166 666,57	43 678,87	666 666,68	710 345,55
702	2015	SFIL CFFL (Banque Postale)	20	EURIBOR 3M	0,88	0,88	T	A1	-163 137,71	20 000 000,00	15 250 000,00	141 637,22	1 000 000,00	1 141 637,22
800	2014	SAAR LB	15	EURIBOR 6M	1,00	0,487	S	A1	-205 923,41	10 000 000,00	5 333 333,38	33 034,69	666 666,66	699 701,35
40003	2013	Crédit Coopératif	15	EURIBOR 3M	1,30	0,757	T	A1	-110 267,52	5 000 000,00	2 416 666,72	20 253,33	333 333,34	353 586,72
46005	2020	Société Générale	15	EURIBOR 12M	0,55	0,55	A	A1	-624 998,02	15 000 000,00	14 000 000,00	83 645,83	1 000 000,00	1 083 645,83
46006	2020	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,30	0,30	T	A1	-362 947,91	10 000 000,00	10 000 000,00	47 361,12	0,00	47 361,12
46007	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,28	0,28	T	A1	-662 456,88	15 000 000,00	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00
33198	2014	Caisse des Dépôts	17	LIVRET A	0,60	1,10	A	A1	-1 480 859,64	26 000 000,00	19 066 666,68	280 800,00	1 733 333,33	2 014 133,33
900	2014	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3 M	0,84	0,297	T	A1	-187 584,38	10 000 000,00	5 333 333,52	17 488,09	666 666,64	684 154,73
902	2015	Pfandbriefbank	20	EURIBOR 3 M	0,79	0,79	T	A1	-787 648,29	18 000 000,00	12 600 000,00	105 425,50	900 000,00	1 005 425,50
TOTAL : Emprunts à taux indexés									-5 864 524,08	174 000 000,00	128 166 666,77	904 029,61	8 633 333,32	9 537 362,93
TOTAL : Emprunts indexés									-5 948 696,55	214 000 000,00	138 500 000,62	910 194,71	11 299 998,67	12 210 193,38
37064	2003	DEXIA Crédit Local	18	TAUX FIXE	0,00	3,82	A	B4	0,00	15 000 000,00	0,00	53 451,62	1 376 318,37	1 429 769,99
TOTAL : Emprunts à taux fixe à barrière									0,00	15 000 000,00	0,00	53 451,62	1 376 318,37	1 429 769,99
402	2021	ARKEA	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	-119 004,02	7 000 000,00	7 000 000,00	0,00	0,00	0,00
403	2021	ARKEA	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	-51 083,49	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00
511	2019	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,44	T	A1	-150 662,64	10 000 000,00	8 666 666,64	40 410,74	666 666,68	707 077,42
512	2019	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,15	T	A1	-349 436,00	16 000 000,00	13 866 666,64	22 042,22	1 066 666,68	1 088 708,90
513	2020	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,70	A	A1	-315 061,72	10 000 000,00	9 333 333,33	70 777,78	666 666,67	737 444,45
514	2020	Agence France Locale	20	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	-114 291,42	10 000 000,00	9 500 000,00	46 631,18	500 000,00	546 631,18
515	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,58	T	A1	-507 654,57	20 000 000,00	19 666 666,67	15 466,67	333 333,33	348 800,00
600	2013	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	2,825	A	A1	-512 575,93	10 000 000,00	4 666 666,64	153 607,17	666 666,67	820 273,84
601	2014	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	2,438	A	A1	-515 435,48	10 000 000,00	5 333 333,31	149 530,67	666 666,67	816 197,34
602	2015	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	1,489	A	A1	-427 390,22	10 000 000,00	5 999 999,98	100 645,37	666 666,67	767 312,04
703	2020	Banque Postale	15	TAUX FIXE	0,00	0,70	S	A1	-316 421,68	10 000 000,00	9 333 333,34	69 980,55	666 666,66	736 647,21
31066	2009	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	4,29	A	A1	-216 324,93	20 000 000,00	4 000 000,04	228 800,00	1 333 333,33	1 562 133,33
31068	2013	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	3,20	T	A1	-832 987,38	15 000 000,00	7 000 000,00	244 000,00	1 000 000,00	1 244 000,00
31069	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	20	TAUX FIXE	0,00	1,79	A	A1	-774 753,03	10 000 000,00	7 000 000,00	130 893,76	500 000,00	630 893,76
901	2015	Pfandbriefbank	20	TAUX FIXE	0,00	1,87	T	A1	-803 863,46	10 000 000,00	7 000 000,00	135 659,51	500 000,00	635 659,51
33200	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	83 658,86	5 333 733,00	4 266 986,40	0,00	266 686,65	266 686,65
33201	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	128 272,37	7 369 595,00	5 895 676,00	0,00	368 479,75	368 479,75
4004	2019	Crédit Coopératif	15	TAUX FIXE	0,00	0,35	T	A1	-38 849,84	4 000 000,00	3 544 076,70	12 975,18	260 869,34	273 844,52
TOTAL : Emprunts à taux fixe simple									-5 833 864,59	187 703 328,00	135 073 405,69	1 421 420,80	10 129 369,10	11 550 789,90
TOTAL : Emprunts à taux fixe									-5 833 864,59	202 703 328,00	135 073 405,69	1 474 872,42	11 505 687,47	12 980 559,89
TOTAL GENERAL									-11 782 561,14	416 703 328,00	273 573 406,31	2 385 067,13	22 805 686,14	25 190 753,27

Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	Encours au 31/12/2021 en €	%	Nbre de contrats
Agence France locale	61 033 333,28	22,31%	5
Société générale	39 000 000,00	14,26%	3
Banque postale - Caisse française de financement local	37 083 333,10	13,56%	5
Caisse des dépôts et consignations	29 229 329,08	10,68%	3
Deutsche Pfandbriefbank	24 933 333,52	9,11%	3
Groupe Caisse d'épargne	20 333 333,26	7,43%	4
Groupe Crédit agricole	20 000 000,67	7,31%	4
Helaba	15 999 999,93	5,85%	3
Arkéa	14 666 666,67	5,36%	3
Crédit coopératif	5 960 743,42	2,18%	2
SAAR LB	5 333 333,38	1,95%	1
Dexia CLF	0,000	0%	1
TOTAL	273 573 406,31		37



La gestion de la dette de la Ville de Strasbourg repose sur deux principes :

- la diversification, en recourant à une dizaine d'établissements de crédit et en variant la structure de la dette (taux fixes, taux indexés produits structurés standards) afin d'atténuer l'exposition aux risques,
- la clarté, en mobilisant des produits simples et visibles à long terme.

L'Agence France locale

L'Agence France Locale (AFL) a été créée par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

La ville de Strasbourg est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 24 juin 2019.

En 2021, **85 nouveaux membres** ont rejoint l'AFL.

L'AFL compte aujourd'hui **496 membres** dont 10 départements, 373 communes villes, 14 métropoles, 25 communautés d'agglomération, 42 communautés de communes, 4 régions, 5 communautés

urbaines, 2 collectivités d'Outre-mer, 6 établissements publics territoriaux et 15 syndicats intercommunaux.

Près de **5,5 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 20% de la dette des collectivités.

L'Agence France Locale est une structure toujours en phase de développement, dont les fonds propres augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres. Son activité ne cesse de croître et ses résultats continuent de s'améliorer.

La gestion de la trésorerie

La gestion quotidienne de la trésorerie peut être assurée par l'usage de lignes de crédit.

En 2021, la Ville a mis en place, comme chaque année, des lignes de crédit de trésorerie contractées en mars 2020 à hauteur de 39 M€, et renouvelées en mars 2021 pour 49 M€ et une nouvelle durée d'un an. Ce renouvellement s'est effectué auprès de la Banque postale pour 30 M€, du Crédit mutuel pour 9 M€ et du Crédit agricole pour 10 M€.

L'usage ponctuel de ces lignes a permis de pallier le manque de fonds disponibles dans la trésorerie, dû à un décalage des recettes à encaisser par rapport aux dépenses déjà décaissées et à limiter la réalisation hâtive d'emprunts à long terme.

Ces lignes de crédit ont fait l'objet de 20 tirages et de 26 remboursements. Le coût de cette utilisation régulière s'est établi à 29,4 k€ (intérêts et commissions) en 2021, montant bien moindre que celui d'un emprunt de substitution. En effet, la mobilisation d'un emprunt à long terme de 25,35 M€ (montant maximum tiré) conclu pour une durée de 15 ans aurait généré 0,173 M€ d'intérêts au titre de la première échéance au taux moyen égal à 0,674 %.

Le tableau suivant détaille les tirages et remboursements quotidiens opérés sur les lignes de trésorerie.

UTILISATION DES LIGNES DE CREDIT DE TRESORERIE EN 2021 - VILLE DE STRASBOURG

Date de réalisation	Organisme prêteur	Indice	Marge	Frais de gestion	Montant maximum autorisé	Commission non-utilisation
29/03/2021	B Postale	FIXE	0,18%	15 000	30 000 000	0,00%
29/03/2021	Crédit Mutuel	EURIB 3M moyen	0,24%	3 375	9 000 000	0,00%
26/03/2021	C Agricole	EURIB 3 M moyen	0,17%	5 000	10 000 000	0,00%
Date des tirages	Date des remboursements	Montant des tirages	Montant des remboursements	Capital restant dû	Intérêts mandatés	Commission mandatée
03/03/2021		10 000 000,00		10 000 000,00	1 134,70	1 000,00
	11/03/2021		6 114 000,00	3 886 000,00		
17/03/2021		3 000 000,00		6 886 000,00		
	22/03/2021		6 886 000,00	0,00		
07/04/2021		12 000 000,00		12 000 000,00		15 000,00
13/04/2021		3 000 000,00		15 000 000,00		
	21/04/2021		15 000 000,00	0,00		3 375,00
05/05/2021		15 000 000,00		15 000 000,00		
11/05/2021		8 000 000,00		23 000 000,00		
	21/05/2021		8 700 000,00	14 300 000,00		
	22/05/2021		3 900 000,00	10 400 000,00		
	25/05/2021		8 500 000,00	1 900 000,00		
	26/05/2021		1 900 000,00	0,00		
31/05/2021		2 000 000,00		2 000 000,00		
04/06/2021		13 450 000,00		15 450 000,00		
	09/06/2021		12 000 000,00	3 450 000,00		
17/06/2021		5 000 000,00		8 450 000,00		
21/06/2021		5 000 000,00		13 450 000,00		
	22/06/2021		3 100 000,00	10 350 000,00		
01/07/2021		15 000 000,00		25 350 000,00		
	06/07/2021		3 000 000,00	22 350 000,00	3 948,50	
08/07/2021		3 000 000,00		25 350 000,00		
	12/07/2021		1 700 000,00	23 650 000,00		
	20/07/2021		12 000 000,00	11 650 000,00		
	22/07/2021		6 500 000,00	5 150 000,00		
	23/07/2021		900 000,00	4 250 000,00		
02/08/2021		18 000 000,00		22 250 000,00		
	05/08/2021		3 500 000,00	18 750 000,00		
	06/08/2021		3 000 000,00	15 750 000,00		
09/08/2021		6 000 000,00		18 750 000,00		
11/08/2021		3 000 000,00		21 750 000,00		
18/08/2021		1 500 000,00		23 250 000,00		
	20/08/2021		13 000 000,00	10 250 000,00		
	23/08/2021		4 000 000,00	6 250 000,00		
	27/08/2021		6 250 000,00	0,00		
16/09/2021		7 000 000,00		7 000 000,00		
	20/09/2021		7 000 000,00	0,00		
04/10/2021		14 000 000,00		14 000 000,00	4 914,25	
	06/10/2021		8 000 000,00	6 000 000,00		
	07/10/2021		6 000 000,00	0,00		
14/10/2021		5 000 000,00		5 000 000,00		
	20/10/2021		5 000 000,00	0,00		
02/11/2021		15 000 000,00		15 000 000,00		
	04/11/2021		3 000 000,00	12 000 000,00		
	05/11/2021		12 000 000,00	0,00		
20	26	163 950 000,00	163 950 000,00		9 997,45	19 375,00

Le contexte du financement des collectivités territoriales en 2021

L'année 2021 a été encore marquée par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'économie mondiale. La Banque centrale européenne (BCE) poursuit sa politique monétaire accommodante pour soutenir l'activité économique et la convergence des niveaux d'inflation. Elle a maintenu l'enveloppe du Programme d'achats d'urgence pandémique (PEPP), lancé en mars 2020 pour protéger la zone euro contre les répercussions économiques de la crise sanitaire, à un niveau de 1,850 milliards d'euros qui devrait encore se poursuivre au moins sur une partie de l'année 2022.

Les taux courts (€STER et EURIBOR) ont été assez stables en 2021. Les taux longs ont plutôt subi une hausse sur l'année 2021 d'une trentaine de points de base, avec des fluctuations infra-annuelles qui ont pu atteindre 60 points de base. Cette hausse s'est produite dans un contexte inflationniste (inflation française hors tabac est passé de 0,30 % à 2,80 % sur l'année) dont la durée est difficilement appréciable.

Malgré ce contexte, les conditions de financement pour le secteur public local sont restées plutôt favorables mais avec plus d'incertitudes sur les niveaux des taux d'intérêt et d'inflation.

Le taux moyen des emprunts des collectivités souscrits en 2021 a stoppé sa décrue après six années consécutives de baisse et passe à 0,62 %⁵ après le point bas historique de 0,56 %⁶ en 2020 avec

une maturité moyenne de 18,2⁶ ans (contre 20,1 ans en 2020). Le taux fixe a largement été plébiscité par les collectivités en 2021 (83%⁶ des flux en 2021).

Le taux moyen de l'ensemble des collectivités continue de baisser depuis décembre 2011 pour atteindre un niveau de 1,72 %³ contre 1,89 %⁶ en 2020.

Le recours aux emprunts pour les collectivités a été plus important en 2021 qu'en 2020 (11,6 milliards⁶ d'euros contre 10,1 milliards en 2020).

Les collectivités ont emprunté auprès des banques pour 47,8 %⁶ de leurs besoins mais ont aussi diversifié leur dette avec des financements dits « alternatifs » (Agence France Locale dont la part de marché passe à 6,2 % contre 3,2 % en 2020, Banque européenne d'investissement avec une part de marché de 3,8 %, Caisse des dépôts et consignations avec une part de marché de 3,4 %). Le recours aux emprunts obligataires est en hausse (37,3%⁶ des besoins) mais est toujours privilégié par les collectivités de grande taille.

Afin de diversifier ses sources de financement, le conseil municipal a délibéré en mars 2021, le recours possible à des emprunts de type *Schuldschein*⁶ et de type obligataire.

B. La dette garantie

Outre sa dette propre, la ville de Strasbourg a contracté des engagements au bénéfice de tiers se traduisant par une **dette**

garantie dont l'encours s'élève à 93,3 M€ au 31 décembre 2021, correspondant à

⁵ Données de l'Observatoire de la dette de Finance Active représentant un panel de 1 213 collectivités, citées dans la Gazette des Communes du 08/03/2022

⁶ Émissions obligataires privées auprès d'investisseurs institutionnels allemands

une annuité de **6,5 M€** versée par les débiteurs en 2021.

L'encours garanti est réparti entre 19 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentant **87 %** du total garanti :

Association Rhéna	55,5 M€
S.P.L Deux Rives	11,8 M€
Association Les Maisons de la Croix	6,1 M€
S.C.I Chanoine SPITZ	4,9 M€
S.C.I Vatelot	3,5 M€

Le solde est partagé entre des établissements de santé, des associations à vocation sociale ou éducative.

L'encours de dette garantie entre dans le cadre des règles prudentielles fixées par la loi Galland, et plus particulièrement celle plafonnant à 50 % des recettes réelles de fonctionnement le montant des annuités de la dette propre additionné aux annuités de la dette garantie.

Ce ratio ressort pour 2021 à **7,62 %**, soit une valeur en hausse par rapport à celle de 2020 qui s'établissait à 7,33 %, et toujours très loin du seuil de 50 %.

Aucune garantie accordée par la Ville n'a été mise en jeu en 2021.

**Etat récapitulatif de la dette garantie par la ville de Strasbourg
du 01/01/2021 au 31/12/2021**

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 31/12/2021	Intérêt	Amortissement	Annuité
S.E.R.S	2 096 983,10	323 365,81	7 770,20	108 312,15	116 082,35
Centre Paul ROHMER	533 571,56	0,00	520,23	26 678,54	27 198,77
Etablissement des Diaconesses	10 163 674,00	2 838 526,92	21 507,39	536 459,94	557 967,33
Foyer Charles Frey	1 633 232,24	158 786,54	3 663,43	90 735,12	94 398,55
Association "Entre-Aide aux Personnes Agées"	125 000,00	21 874,67	916,94	6 250,02	7 166,96
S.C.I Chanoine Spitz	8 162 500,00	4 913 770,91	98 229,97	419 977,79	518 207,76
Clinique Adassa	4 375 000,00	895 973,34	20 829,18	229 756,19	250 585,37
I.F.C.A.A.D (asso régionale d'Alsace des formations au travail éducatif et social)	250 000,00	4 166,77	49,33	16 666,66	16 715,99
Association AURAL (asso pour l'utilisation du rein artificiel en Alsace)	3 000 000,00	433 333,59	22 750,02	199 999,98	222 750,00
Association Les Maisons de la Croix	10 480 000,00	6 153 250,00	172 108,77	461 000,00	633 108,77
Association ARSEA (asso régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation)	3 648 710,10	2 937 922,35	54 647,46	189 543,40	244 190,86
Fondation Vincent de Paul	4 189 526,30	1 351 733,03	40 153,61	223 261,58	263 415,19
Association Rhéna	65 900 000,00	55 475 044,43	881 785,41	2 230 595,36	3 112 380,77
Fédération de charité CARITAS	187 335,00	41 630,00	0,00	20 815,00	20 815,00
Association l'Etage Club des jeunes	2 200 000,00	1 639 815,10	23 884,26	122 222,16	146 106,42
S.P.L Deux Rives	11 863 993,50	11 781 114,09	148 445,61	82 879,42	231 325,03
DOMIAL ESH	164 844,00	148 913,78	2 878,53	5 410,51	8 289,04
OPHEA	681 788,00	650 431,42	5 183,82	31 356,58	36 540,40
S.C.I Vatelot	3 500 000,00	3 500 000,00	41 999,99	0,00	41 999,99
TOTAL GENERAL	133 156 157,80	93 269 652,75	1 547 324,15	5 001 920,40	6 549 244,55

IV. LE BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE

BUDGET ANNEXE DE L'ECOLE EUROPEENNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	1 250 000,00	1 250 000,00
Mandats et titres émis	1 013 899,63	1 013 044
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>855,63</i>	
Résultat reporté		143 562,84
Total réalisé	1 013 899,63	1 156 606,84
<i>Taux de réalisation</i>	<i>81,11 %</i>	<i>92,53 %</i>
Résultat cumulé		142 707,21
Reste à réaliser		

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Prévu	95 000,00	95 000,00
Mandats et titres émis	13 832,38	24 611,8
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>10 779,42</i>
Résultat reporté		69 961,46
Total réalisé	13 832,38	94 573,26
<i>Taux de réalisation</i>	<i>14,56 %</i>	<i>99,55 %</i>
Résultat cumulé		80 740,88
Reste à réaliser	16 767,39	

Le budget annexe de l'école européenne a été créé à compter de l'exercice 2016.

La Ville et ses partenaires Région Grand-Est et la Collectivité européenne d'Alsace sont liés par une convention tripartite qui organise le fonctionnement de l'école européenne. Cette convention prévoit notamment que la Ville, collectivité de rattachement assure :

- les travaux dits du propriétaire, qu'ils soient qualifiés de charges d'investissement ou de fonctionnement ;
- les travaux urgents, motivés par les objectifs de sécurité des biens et des personnes, de solidité et de salubrité de l'immeuble et de continuité du service public local d'enseignement ;
- la coordination de l'achat, de l'installation et de la mise en service du premier équipement;
- le renouvellement de l'équipement des parties communes ;
- le renouvellement de l'équipement de téléphonie ;
- l'entretien technique de l'ensemble immobilier en lien avec les travaux dits du propriétaire ;
- les assurances dommage aux biens et responsabilité civile au titre des obligations du propriétaire ;
- le recrutement et la gestion du personnel affecté au nom des trois collectivités ;
- les charges indirectes communes ;
- l'attribution des logements de fonction ;
- le paiement de la redevance de l'AOT et de tous les impôts auxquels est actuellement ou pourrait être assujéti le terrain mis à disposition par l'État.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 142,7 K€ fin 2021 (incluant un résultat reporté de 143,6 K€). L'ampleur du site (12 000 m²), inédite pour la Ville, la spécificité du projet en terme de gouvernance et les caractéristiques de l'établissement (école/collège/lycée) ont conduit les trois collectivités à proposer que l'entretien technique du bâtiment soit réalisé par une entreprise extérieure.

L'entretien technique du bâtiment recouvre la maintenance réglementaire en lien avec

les travaux dits du propriétaire. En 2021, 918,6 K€ ont été mandatés à cet effet.

Les charges de personnel concernent la part des agents qui travaillent pour le compte de ce budget annexe. Le montant de 21,8 K€ a été remboursé en 2021 au budget de l'Eurométropole.

Les recettes réalisées en 2021 sont de 1 M€ et concernent notamment les contributions des trois collectivités partenaires, en application des différentes clés de répartition précisées dans la convention tripartite.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement, se sont élevées à 13,8 K€ et concernent des travaux d'installations générales et d'agencement.

Les recettes de la section d'investissement se composent des subventions des trois

collectivités partenaires titrées pour 24,6 K€

La section d'investissement est en excédent de 80,7 K€ (avec un résultat reporté de 70 K€).

V. LES PARTICIPATIONS DANS LES S.E.M. ET S.P.L.

Nom de l'établissement	Présidente-e	Capital social	% détenu par la Ville	Valeur nominale de la participation
Objet social	Directeur-trice			
	(au 01/05/2022)			
LOGEMENT				
HABITATION MODERNE la construction et la gestion - pour son compte ou pour le compte de tiers -d'immeubles de toute nature, en France et à l'étranger	Lucette TISSERAND Virginie JACOB	1 500 000 €	52,76%	791 400 €
LOCUSEM la réalisation d'études, d'opérations d'aménagement, construction, rénovation, restauration, gestion immobilière, entretien d'immeubles et d'équipements et réalisation d'actions dans les quartiers dans le domaine immobilier	Benjamin SOULET Juline MATTEI	14 261 257 €	16,22%	2 313 295 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
RESEAU GDS l'exploitation, entretien et développement des réseaux de distribution de gaz	Antoine DUBOIS Martine MACK	9778000	50,06%	4 895 200 €
SAMINS la gestion du Marché d'intérêt national qui regroupe les opérateurs grossistes, producteurs, prestataires de services et acheteurs des secteurs alimentaires et horticoles	Doris TERNOY Stephane BABILOTTE	1 184 730 €	24,78%	293 590 €
STRASBOURG EVENEMENTS la gestion, l'animation et la promotion d'équipements publics locaux, ainsi que la conception, l'organisation, la participation, le financement direct ou en partenariat, de toute manifestation	Salem DRICI (Conseil de surveillance) Alexandra ROUSIER (Directoire)	1 460 279 €	16,70%	243 867 €
DEPLACEMENT-STATIONNEMENT				
PARCUS l'étude, la construction et l'exploitation, à l'intérieur du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, de parcs de stationnement et de toutes les installations commerciales, administratives ou autres, qui pourraient y être rattachées	Sophie DUPRESSOIR Pascal JACQUIN	2 800 000 €	10,00%	280 000 €
AMENAGEMENT				
SERS la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement foncier, économique et social, d'activités de gestion, de prestations ou d'exploitation de services ou biens, de toutes les opérations de constructions nécessaires à la vie économique sociale	Jean WERLEN Eric HARTWEG	8 068 800 €	25,97%	2 095 600 €
SPL des deux Rives aménagement de la ZAC 2 rives	Jean WERLEN Eric HARTWEG	5 000 000 €	50%	2 500 000 €
TOTAL participations Ville au 31-12-2021				13 412 952 €

VI. LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES

Un des objectifs des ratios publiés, sinon le principal, est de permettre de comparer les données de la Ville à celles d'autres collectivités d'égale importance.

Un certain nombre de ratios peuvent présenter par ailleurs des différences avec ceux qui seraient calculés avec des données contenues dans ce rapport de présentation, chiffres en valeur absolue ou en pourcentage.

Ceci procède en fait des modalités de calcul très strictes des ratios présentés ci-après, élaborées par le Ministère de l'Intérieur, appliquées à l'ensemble du territoire français et énumérant de façon précise les dépenses et les recettes à prendre en compte aux numérateurs et dénominateurs des fractions.

**RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES
VILLE DE STRASBOURG**

RATIOS	DEFINITION	DETERMINATION	2018	2019	2020	Moyenne de la strate 2020	2021
N°							
VOLUME DU BUDGET							
A1	Expression du volume budgétaire par habitant	Dépenses réelles totales / population	1 624 €	1 770 €	1 770 €		1 761 €
A- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Ratio 1	Evaluation de la charge totale de fonctionnement par habitant	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 248 €	1 260 €	1 224 €	1 151 €	1 296 €
Ratio 7	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux frais de personnel	Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	56,7%	55,9%	55,2%	59,3%	53,9%
A2	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux intérêts de la dette	Intérêts de la dette / Dépenses réelles de fonctionnement	0,8%	0,7%	0,7%		0,6%
A3	Part des dépenses de fonctionnement affectées aux charges de gestion générale	Charges de gestion générale / Dépenses réelles de fonctionnement	23,1%	23,1%	21,3%		23,8%
B - RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET CAPACITE D'EPARGNE							
Ratio 3	Evaluation des ressources courantes totales par habitant	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 532 €	1 454 €	1 406 €	1 321 €	1 449 €
Ratio 6	Produit de la dotation globale de fonctionnement, en euros par habitant	Dotation globale de fonctionnement / Population	156 €	157 €	160 €	212 €	162 €
Ratio 2	Produit des quatre taxes par habitant	Produit des impositions directes / Population	588 €	596 €	611 €	675 €	640 €
B1	Taux d'épargne : part des recettes de fonctionnement hors cessions affectées à la couverture des dépenses d'investissement	Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	11,0%	10,8%	10,7%		9,2%
C- EFFORT D'EQUIPEMENT ET FINANCEMENT							
Ratio 4	Evaluation de l'effort d'équipement par habitant	Dépenses d'équipement brut / Population	241 €	311 €	272 €	222 €	277 €
Ratio 10	Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	15,7%	21,4%	19,4%	16,8%	19,1%
D- CHARGE DE LA DETTE							
Ratio 5	Evaluation de l'endettement total par habitant	Dettes totales (au 31/12) / Population	689 €	713 €	848 €	1 082 €	951 €
D1	Part des recettes courantes correspondant à la charge de la dette pour l'exercice considéré	Annuité de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	6,5%	5,7%	5,8%		6,0%
Ratio 11	Importance relative de l'encours de la dette (capital restant dû)	Dettes totales au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement	45,0%	49,0%	60,5%	81,9%	65,7%
D2	Capacité de désendettement, en nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette	Dettes totales au 31/12 / Epargne brute	4,2	4,7	5,8		7,3
Ratio 9	Marge d'auto-financement courant	Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette (capital) / Recettes réelles de fonctionnement	87,3%	91,8%	92,3%	95,3%	95,0%